Séance du 17 mars 2026 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Thomas BERTOSSA, Conseiller municipal

1) Approbation de l'ordre du jour p. 24071
2) Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2026 p. 24071
3) Communications du Bureau du Conseil municipal p. 24071
4) Assermentation de M. Skender SALIHI à la fonction de membre suppléant p. 24072
5) Communications du Conseil administratif p. 24073
6) Questions sur les points 3 et 4 p. 24075

INITIATIVE

7) Initiative populaire communale "Pour la création d'une piscine communale extérieure à Onex" (projet de résolution 273) p. 24076

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

8) Campagne de réfection des routes 2026-2030 – Crédit d'étude et de réalisation de Fr. 2'350'000.00 (projet de délibération 2478) p. 24078
9) Route de Loëx 22 – Cession gratuite de la parcelle N° 2057B (projet de délibération 2479) p. 24083

PROJETS DE MOTION

10) Réponse du Conseil administratif à la motion 435 du 4 mars 2025 "Mise à disposition des locaux parascolaires pour la jeunesse" p. 24086
11) Réponse du Conseil administratif à la motion 409A du 12 septembre 2023 "Cuisine collective : un service public économique, écologique et autonome" p. 24089
12) Réponse du Conseil administratif à la motion 439 du 16 décembre 2025 "Etat des lieux de la densification et répartition équitable de l'effort de logement" p. 24095
13) Réponse du Conseil administratif à la motion 442A du 3 février 2026 "Place des Deux-Eglises" p. 24100
14) Réponse du Conseil administratif à la motion 423A du 26 novembre 2024 "Nouvelle maison de quartier dans le futur quartier des Moraines-du-Rhône" p. 24103
15) Réponse du Conseil administratif à la motion 441 du 16 décembre 2025 "Création d'un pôle de remplacement pour les crèches de la Ville d'Onex" p. 24114
16) Guichet logement : des réponses rapides pour votre quotidien (projet de motion 443) p. 24117

AUTRES PROPOSITIONS

17) Rapport de la Commission bâtiments, voirie et gestion des déchets (BVGD-1750) - Information sur l'avancement du projet Moraines-du-Rhône (école de l'Echo) p. 24119
18) Rapport de la Commission aménagement du territoire, espaces verts, sports et développement durable (AESD-1751) – Projet de Morillon-Parc - avancement des travaux p. 24120
19) Propositions individuelles et questions p. 24120

Le Président
Thomas BERTOSSA

Réponse du Conseil administratif à :

- La question écrite 148 du 16 décembre 2025 de Monsieur Vincent STUTZ « Stationnement dans les emprises de chantier » p. 24125

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, BOUHET, BRUNEL, GIROUD, GLORIOSO, ISABELLA VALENZI, MJAKI, RAMADANI, SCHMIDT-MESSINA, TRZECIAK SORIA, VALLEE, VESELI, conseillères municipales

Messieurs, E. ABBE-DECARROUX, L. ABBE-DECARROUX, AMBORD, BERTOSSA, CATTANI, CUENOUD, FONTAINE, FUSCO, GAUTHIER, IBRAIMI, JEBBARI, JOLOU, S. PASQUIER, PASCHE, ROSIER, RICCIO, SUCHET, STUTZ, VESELI, ZBINDEN, conseillers municipaux

Excusé-e-s : Messieurs ISCHER et SANTARELLI, conseillers municipaux

Assistent à la séance : Madame Anne KLEINER, Maire, Madame Maryam YUNUS EBENER, conseillère administrative et Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, conseiller administratif

* * *

Le Président (S) : Bonsoir à toutes et à tous chers collègues. Bienvenue pour cette séance du Conseil municipal du 17 mars 2026. En ouverture de cette séance, je vous rappelle que vous trouverez devant vos micros un badge nominatif qui vous est attribué. Veuillez insérer ce badge, dans l'ouverture prévue à cet effet sur votre droite, à chaque début de séance.

Veuillez également retirer votre carte si vous partez en cours de séance et annoncer votre départ au Bureau.

J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas retirer ces badges en fin de séance. En effet, ces badges ne doivent pas quitter cette salle.

Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Anne KLEINER, Maire, Madame Maryam YUNUS EBENER, Conseillère administrative et Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, Conseiller administratif. Je salue également Monsieur Gérald RUEGSEGGER, secrétaire général adjoint et Madame Catalina ROTH et Madame Deborah MARTINEZ, secrétaires.

Je salue aussi le public présent ce soir parmi lequel se trouve Monsieur Skender SALIHI, député au Grand Conseil, ainsi que Madame Priscille DIA-LAPLACE, conseillère municipale de la Ville de Lancy qui nous fait le plaisir de sa visite ce soir.

Sont excusés pour cette séance Monsieur Matthieu ISCHER ainsi que Monsieur Carlo SANTARELLI.

1) Approbation de l'ordre du jour

Le Président (S) : Est-ce qu'il appelle des remarques de votre part avant de passer au vote ? Cela ne semble pas être le cas. Je vais donc ouvrir la procédure de vote sur notre ordre du jour. Celles et ceux qui l'acceptent, appuient sur le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Le premier vote de la soirée est lancé.

L'ordre du jour est approuvé par 25 oui (26 votants)

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2026

Le Président (S) : Y'a-t-il des remarques sur ce procès-verbal avant la mise aux voix ? Une nouvelle fois, ça ne semble pas être le cas. J'ouvre donc la procédure de vote sur le procès-verbal.

Par 27 voix pour, vous avez approuvé ce procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé par 27 oui (28 votants)

3) Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président (S) : Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens.
- Le point de situation de la liste des investissements.

Nous avons également reçu un courrier de Monsieur ERATH, dont Madame GIROUD va faire la lecture.

" Monsieur Le Président du Conseil Municipal d'Onex

Ce courrier pour vous faire part de ma colère de citoyen et cycliste partagé par un certain nombre de cyclistes utilisateurs quant à La nouvelle répartition des deux roues au parking de la Coop.

Ce changement sans explication de La part du Conseil Administratif est une décision conflictuelle plutôt que consensuelle.

Elle transmet un signal négatif quant au développement de La mobilité douce à Onex
Le Conseil Municipal est le garant de la bonne utilisation des deniers des contribuables pour un développement harmonieux de notre commune.

Monsieur Le Président, ainsi que vous membres de cette assemblée, j'espère que mon courrier retiendra votre attention et fera l'objet d'une question lors de votre prochaine assemblée.

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie Monsieur Le Président d'agréer mes sincères salutations.

Patrick Erath"

Le Président (S) : Merci beaucoup Madame GIROUD. Nous avons également reçu un courriel de la Musique Municipale d'Onex, dont Madame GIROUD va vous faire lecture.

"Monsieur le Président du conseil municipal,

Je me permets de vous solliciter car nous avons été informés qu'une commission a été organisée suite à notre intervention au conseil municipal.

Cependant, nous ne sommes pas en mesure, à ce jour, de présenter notre projet abouti. Nous devons encore effectuer différentes recherches de fonds et des questions organisationnelles subsistent.

Je vous remercie de votre compréhension et vous adresse, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Pour la MMO, Robin Bucher (Président)"

Arrivée de Mme BOUHET à 19 heures 04

4) <u>Assermentation de M. Skender SALIHI à la fonction de membre suppléant</u>

Le Président (S) : Comme le veut la tradition, quelqu'un souhaite-t-il présenter notre futur collègue à l'assemblée ? Monsieur AMBORD, vous avez la parole.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, bonsoir. Ce soir notre groupe accueille un nouveau suppléant qui va prêter serment. Et c'est avec fierté que nous vous présentons Skender SALIHI.

Âgé de 38 ans, père de trois filles, il connaît parfaitement la réalité du terrain. Enquêteur au sein de la police cantonale, député au Grand Conseil, ancien conseiller municipal en Ville de Genève, il apporte une solide expérience politique et institutionnelle.

Mais au-delà des fonctions, c'est un homme engagé. Entrepreneur indépendant, actif dans le monde du vin, impliqué dans le milieu associatif et humanitaire, il incarne des valeurs qui sont les nôtres, engagement, responsabilité, proximité avec la population.

Skender a grandi entre la Jonction et Onex. Ces enfants sont scolarisés ici. Son attachement à notre commune est réel et personnel. Son engagement au sein du MCG

s'inscrit dans notre ligne directrice claire, défendre les habitants d'Onex, soutenir l'emploi local et renforcer la sécurité et la cohésion dans notre commune.

Nous sommes convaincus qu'il apportera une énergie nouvelle à notre vision pragmatique au sein de ce Conseil. Nous lui souhaitons la bienvenue et plein de succès dans ces nouvelles fonctions. Je vous demande de l'applaudir.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur AMBORD. Je demande à Monsieur SALIHI de bien vouloir s'avancer jusqu'à la table de la présidence et je demande à l'assemblée de bien vouloir se lever, s'il vous plaît. (L'assemblée se lève.)

Je vais vous lire le serment et vous me répondrez, en levant la main droite, « je le jure » ou « je le promets » :

Je jure ou je promets solennellement :

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la Constitution et aux lois
et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction
sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.

M. SALIHI (MCG) : Je le jure.

Le Président (S) : Je vous remercie pour votre serment. Et vous pouvez désormais siéger en fonction du besoin de votre groupe. Merci beaucoup. Vous pouvez vous rasseoir.

Arrivée de M. JEBBARI à 19 heures 07

5) Communications du Conseil administratif

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et tous. Quelques communications concernant différents dysfonctionnements qu'a pu avoir récemment la Commune et des explications que nous vous devons afin que vous puissiez les donner à la population.

Tout d'abord, la fermeture de la piscine d'Onex-Parc durant une semaine, plus précisément du 11 février au 11 mars, durant un mois excusez-moi, plus précisément du 11 février au 11 mars.

C'est dû à la rupture d'un appareil de ventilation qui a fait accumuler de l'humidité au sein de la piscine. Et ces différents éléments ont dû être traités jusqu'à ce que la pièce défectueuse soit remplacée. Il s'est écoulé du temps qui nous a obligé à fermer la piscine

à notre grand regret. Bien sûr sachant que des clubs et les écoles fréquentent la piscine d'Onex. Elle est ouverte maintenant et entièrement fonctionnelle.

Je vous reviens également concernant le crédit de réalisation que vous avez voté au sujet de l'école du Bosson. Donc nous sommes bientôt... nous terminons bientôt le délai référendaire. Mais en attendant, les travaux sont en cours de préparation et surtout les contacts avec le DIP et les directrices d'école ainsi que des enseignantes.

Nous préparons le déménagement de la première phase de cette école. Tout ça c'est en discussion. Une première séance avec le DIP, le 24 mars et une séance avec la directrice d'école le 26 mars. Et le sujet va continuer à s'écouler au fil du temps. Nous vous tiendrons informé.

Une information aussi concernant un évènement qui a eu lieu récemment à Onex dont vous avez peut-être entendu parler. Il s'agit du recrutement en direct. Donc c'est un événement qui est a réuni 15 entreprises pour proposer des places d'apprentissage à des apprentis qui se proposaient spontanément.

Donc il a eu lieu à la salle communale. C'est un événement qui est organisé en collaboration avec la Ville de Lancy, les communes de Confignon, Bernex et la région de la Champagne. Et il est mené conjointement entre la promotion économique d'Onex, ax'emploi, emploi jeune et cap emploi de Bernex. Donc c'est vraiment un événement collaboratif.

Et il y a 136 entretiens qui ont pu être menés au cours de cette journée en vue de poursuivre avec la conclusion d'un apprentissage.

Voilà le dernier point sur lequel je voulais attirer votre attention, ce sont les deux prochains concerts qui se dérouleront aux spectacles onésiens, le jeudi 19 mars un concert de Soul avec Kolinga. Et le 23 avril, un concert de jazz avec Yazz Ahmed. Il y a encore des places pour ceux qui souhaiteraient en profiter. Merci Monsieur le Président. Merci de votre attention.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Bonsoir Mesdames et Messieurs. Quelques réponses à des questions qui ont été posées lors de notre précédente séance, notre précédent Conseil.

Il s'agit d'une question qui avait été posée par votre président, sauf erreur, concernant l'utilisation des places à mobilité réduite, de savoir s'il y avait un bénéfice de gratuité. Alors la situation elle n'est pas généralisée, ça dépend en fait de type d'abonnement.

Ce qu'il faut savoir c'est qu'en fait le stationnement pour les gens qui mettent leur macaron personne à mobilité réduite, elles peuvent bénéficier en fait d'un dépassement de la durée qui est prescrite, parfois stationner gratuitement dans certaines zones payantes. Mais il n'y a pas de règles généralisées.

Deuxième communication ça concerne également une réponse à Madame GIROUD qui concerne le stationnement deux roues devant la Coop. Elle faisait état qu'effectivement c'était un peu l'anarchie. Et le support à vélos avait été retiré. La question était de savoir si ça appartenait à la Commune.

Alors nous bénéficions d'une convention qui nous permet effectivement d'organiser le stationnement sur ce parking à vélo. Ça me permet de rebondir sur la communication ou

la lecture que vous avez faite tout à l'heure d'un habitant de la commune qui faisait état effectivement de sa surprise sur ce nouvel aménagement.

Je souhaiterais vous communiquer que cet habitant a également écrit au Conseil d'État en charge des mobilités, Monsieur Pierre MAUDET. Il a répondu, le Conseil administratif est en copie de ce courrier, c'est un courrier qui date du 6 mars qui dit ceci :

"En substance et permettez-moi de citer les emplacements ont été réorganisés afin d'éviter les conflits d'usage et de faciliter les manœuvres. Les places pour vélos ont été déplacées à l'ouest de l'entrée de la Coop de manière à ce que les deux roues motorisées ne circulent plus à proximité immédiate de l'arrêt de bus d'Onex, récemment réaménagé et rehaussé pour répondre aux normes d'accessibilité.

L'aménagement prévoit désormais un espace surélevé homogène, trottoir, quai de bus, et stationnement pour les vélos au même niveau. Tandis que les deux-roues motorisés accèdent à leurs places directement depuis la rue des Bossons à distance de l'arrêt."

Cette organisation permet de limiter les conflits d'usage et de renforcer la sécurité des usagers malgré un éloignement maximal d'environ 30 mètres pour les cyclistes.

Une dernière communication, ça concerne un dépassement d'une ligne budgétaire. Ça concerne les bornes incendies. Je retrouve le texte, excusez-moi. Voilà il s'agit du compte pour le citer 15331440.200, ce sont les aménagements et réfections.

Il était prévu un budget de Fr. 3'000.00. L'engagement est à ce jour de Fr. 18'495.93, soit un dépassement de Fr. 15'495.93. Ce sont essentiellement des travaux d'entretien des bornes incendies. Les bornes incendies ont été installées, déployées et mises aux normes dans trois points, la route du Loëx numéro 31, au chemin du Pré-Longet 6 et juste à côté à la place du Chêne. C'était anciennement une borne enterrée. On a mis maintenant une borne en surface.

Et puis peut-être un dernier point si vous me le permettez, Monsieur le Président. L'année dernière j'avais fait état que lorsque les jardiniers interviennent juste avant le printemps pour commencer à mettre leur première plantation, il y avait eu des vols en particulier à la rue des Bossons.

Je suis au regret de vous annoncer que dans la nuit du 3 au 4 mars, un vol de plante d'une valeur d'environ Fr. 1'200.00 a été constaté dans le secteur de l'angle Charles-Borgeaud et chemin des Laz sur une plantation récemment réalisée par le Service des espaces verts.

Nous avons fait un constat et une plainte a été déposée pour dommages à la propriété et a été déposée. C'est très regrettable parce que nos jardiniers se donnent à cœur de faire de belles plantations et le soir même ces plantations sont dérobées. J'en ai terminé Monsieur le Président.

6) <u>Questions sur les points 3 et 4</u>

Le Président (S) : Je vous laisse la parole. Elle ne semble pas être demandée.

7) Initiative populaire communale "Pour la création d'une piscine communale extérieure à Onex" (projet de résolution 273)

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, nous allons voter sur l'entrée en matière de cette résolution. L'entrée en matière appelle-t-elle des remarques ? Cela ne semble pas être le cas. J'ouvre donc la procédure de vote sur l'entrée en matière sur ce projet de résolution. Celles et ceux qui acceptent, votent pour. Celles et ceux qui refusent, appuient sur le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Le vote est lancé.

A l'unanimité de vos 30 voix, vous avez accepté l'entrée en matière sur ce projet de résolution. J'ouvre donc le débat général sur cet objet. Et je donne la parole à qui la demande. Monsieur GAUTHIER, vous avez la parole.

M. GAUTHIER (S) : Merci Monsieur le Président. On avait déjà eu l'occasion d'échanger sur cet objet au Conseil municipal il y a un mois. Le groupe Socialiste vous avait annoncé son intention de vouloir aller en commission dans un esprit de dialogue pour débattre véritablement de l'intention derrière cette initiative.

Le MCG et les Verts nous avaient annoncé qu'ils étaient prêts à aller en commission. On espère que cela n'a pas changé. Nous au sein du PS, on pense véritablement que l'ajout d'un bassin en plus dans le périmètre de la pataugeoire apporterait une plus-value aux habitantes et habitants de notre commune.

Pourquoi à cet endroit ? Parce que ça permettrait, comme j'avais pu le dire, de créer une synergie avec les infrastructures existantes. On a régulièrement vent, enfin cela a encore été le cas ce soir dans le cadre des communications du CA, de légers dysfonctionnements qui peuvent affecter la piscine intérieure.

Donc on pense vraiment qu'il y a une réflexion globale à mener par rapport à ces initiatives. Et c'est pour ça qu'aujourd'hui le parti socialiste vous demande un renvoi en commission. Et cette solution ça nous paraît être le plus souhaitable tant du point de vue de respect du droit démocratique des près de 700 habitants qui ont signé notre initiative.

Donc pour toutes ces raisons, je vous prie, chères et chers collègues, d'accepter ce renvoi en commission. Merci Monsieur le Président.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur GAUTHIER. Nous sommes donc saisis d'une demande de renvoi en commission, j'invite les groupes à se positionner sur cette demande avant de la mettre aux voix. Madame VALLEE, vous avez la parole.

Mme VALLEE (LC) : Merci Monsieur le Président. Le Centre partage les objectifs poursuivis par l'initiative populaire, toutefois le rapport présenté par le Conseil administratif démontre l'impossibilité de réaliser et d'exploiter une infrastructure de cette importance dans les conditions actuelles de notre commune.

Cependant, pour respecter la volonté des signataires et de l'initiative demandant qu'une étude de faisabilité pour la création d'une piscine extérieure à Onex soit élaborée, le Centre votera favorablement pour la prise en considération...

Alors sur le renvoi en commission, le rapport du Conseil administratif à ce sujet est précis et complet. Par respect pour les initiant, la discussion est close. Le Centre refuse le renvoi en commission.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci Monsieur le Président. Le groupe des Verts on va soutenir ce renvoi en commission. Et on souhaiterait si c'est possible d'élargir peut-être pas élargir, mais de profiter de cette commission pour que le Conseil administratif nous présente, comme j'avais dit la dernière fois, tous ces projets en rapport à l'accès à l'eau pour la population.

Et voilà, à nouveau comme l'a dit mon collègue Monsieur GAUTHIER, par respect aussi pour les citoyens, il me semble que c'est la chose la plus évidente de renvoyer en commission, d'en discuter et puis de pouvoir toutes et tous ensemble se saisir de ce sujet et l'élargir en pouvant parler de l'accès à l'eau de manière générale à Onex étant donné qu'on attend impatiemment un projet sur l'accès aux rives du Rhône. Merci beaucoup.

M. S. PASQUIER (PLR) : Merci Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et tous. Le groupe PLR va également soutenir le renvoi en commission pour la raison suivante. On parle ici d'un projet de délibération sur un sujet qui n'a encore jamais été traité en commission.

Je pense qu'il est important de ne pas griller des étapes. On a maintenant l'opportunité et le temps de discuter tous ensemble de cette idée. Et pour prévoir un projet qui est ciblé sur le besoin des onésiens.

Peut-être un bassin, comme le suggère le groupe Socialiste, un espace de jeux aquatiques, un coin pour la faune, voilà je suis certain que les idées couleront à flots. Je vous remercie.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, concernant le renvoi en commission, nous pensons sincèrement que ce n'est pas la bonne approche. Concernant le renvoi en commission, donc non par opposition passible de commission... je m'excuse je me suis gouré dans mes contextes. Vous pouvez me donner cinq minutes que je me remette, deux minutes.

M. GAUTHIER (S) : Merci Monsieur le Président. Non c'était simplement pour préciser que cette demande de renvoi, je ne l'avais pas précisé mais elle concernait la commission des bâtiments.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Donc concernant le renvoi en commission, nous pensons sincèrement que ce n'est pas une bonne approche. Non par opposition au principe de commission, elles sont utiles lorsqu'un objet est complexe ou nécessite un travail approfondi.

Mais ici ce n'est pas le cas. Nous avons une initiative simple qui demande une chose très concrète, étudier la faisabilité d'une piscine extérieure. Nous avons également un rapport du Conseil administratif, autrement dit les éléments nécessaires pour une décision politique sont déjà sur la table.

Renvoyer ce projet en commission ne permettra pas d'adopter, d'apporter des informations décisives supplémentaires. En revanche, cela aura un effet certain de retarder inutilement le processus.

Si notre volonté est d'avancer de manière pragmatique et responsable, alors l'étude de faisabilité justement est l'outil adapté. C'est elle qui apportera les réponses concrètes sur les coûts, sur l'impact environnemental, sur la pertinence du projet. Et c'est ce que cette base que nous pourrons ensuite décider en toute connaissance de cause.

Donc dans ce contexte, ajouter une étape intermédiaire en commission, ne nous semble pas si nécessaire, ni efficace. C'est pourquoi nous invitons à traiter cet objet directement à voter sur le siège et de refuser le renvoi en commission. Merci.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur le conseiller municipal. La parole n'étant plus demandée, nous allons voter sur le renvoi en commission. Celles et ceux qui acceptent le renvoi de cette résolution en commission des bâtiments, appuient sur le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Le vote est lancé.

Par 20 voix pour, 0 abstention et 10 voix contre, vous avez accepté le renvoi en commission de cette résolution.

Le renvoi en commission du projet de résolution 273 est accepté par 20 oui, 10 non (31 votants).

8) Campagne de réfection des routes 2026-2030 – Crédit d'étude et de réalisation de Fr. 2'350'000.00 (projet de délibération 2478)

Le Président (S) : Je passe la parole à Monsieur PASQUIER pour sa présentation.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Vous avez reçu les différents documents avec les plans. Le projet de délibération est assez exhaustif. Souvenez-vous, non vous ne pouvez pas vous souvenir parce que c'était la précédente législature.

Fin novembre 2024, vous aviez voté un crédit d'étude afin de faire une étude sur l'état de notre réseau routier. Cela a été fait par le bureau Ertech. Il y a un rapport qui a été établi avec une situation très exhaustive de l'ensemble de notre réseau, vous l'avez en annexe. C'est un peu plus de 48 pages.

Et ça a permis d'identifier l'état global de nos infrastructures. Et on se rend compte qu'on n'est pas trop mal au niveau de notre réseau. Cependant ce qu'on vous propose ce soir, ce que vous propose le Conseil administratif, c'est de voter un crédit global, un crédit cadre, de manière à pouvoir entreprendre de manière préventive sur l'ensemble du réseau.

Vous avez les cartes afférentes et puis dans le rapport les différentes lignes des lieux concernés de manière à pouvoir de manière préventive entretenir notre réseau routier.

Bien entendu lorsque nous connaissons que nous allons entreprendre des travaux, tels qu'à l'avenue des Grandes-Communes avec l'arrivée de la voie verte ou le Vieux chemin d'Onex où on va effectuer un certain nombre de travaux, et bien là nous allons temporiser en fait la réfection des routes.

Aujourd'hui on se pose aussi un certain nombre de questions parce que lorsque vous analysez les cartes qui vous ont été mises à disposition, vous vous rendez compte que la plupart des dégradations se situent sur les tracés des lignes de bus.

Alors il faut qu'on soit vraiment attentif et puis qu'on discute avec les institutions concernées. C'est lorsqu'on fait un dépôt de phonoabsorbant pour bien entendu réduire le bruit, et bien on a une qualité qui est peut-être plus molle à la résistance aux intempéries également.

Et puis à ce moment-là, il faut vraiment qu'on étudie un peu plus dans le détail de savoir quel est le type de revêtement qu'il faut faire de manière qu'il dure le plus longtemps possible.

Donc voilà ce crédit, vous avez le détail. C'est un crédit d'un montant important puisqu'il est d'un peu plus de Fr. 2'000'000.00, il fait Fr. 2'350'000.00 qui comporte bien entendu l'entretien ainsi que les différentes études qui seront faites à ce moment-là.

Ce qui nous permettrait dans le cadre de ce crédit cadre, de pouvoir entretenir sur la période de la législature et puis même un peu au-delà l'ensemble de notre réseau. C'est une obligation, je le rappelle ici, de la Commune d'entretenir notre réseau. Je crois que je vous ai à peu près tout dit. J'ai terminé Monsieur le Président.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur le conseiller administratif. Je vous ai donné la parole un tout petit peu trop vite. J'ai oublié de faire voter l'entrée en matière sur le texte. C'est de ma faute. Je vous l'ai donnée sans vérifier.

Je vais donc juste vous faire voter sur l'entrée en matière sur ce projet de délibération puisqu'il s'agit ici d'un nouvel objet. Y a-t-il des remarques sur l'entrée en matière ? ça ne semble pas être le cas. Celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur ce projet de délibération, appuieront sur le +. Celles et ceux qui refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Le vote est lancé pour l'entrée en matière.

A l'unanimité de vos 30 voix, vous avez accepté l'entrée en matière sur ce projet de délibération. Monsieur PASQUIER, je vous repasse la parole pour des compléments.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Est-ce que vous souhaitez que je recommence mon ....

Le Président (S) : Non il n'y a pas besoin. Ce n'est pas nécessaire. Très bien donc j'ouvre le débat général sur cet objet et donne la parole à qui la demande. Monsieur SUCHET, vous avez la parole.

M. SUCHET (PLR) : Merci Monsieur le Président. Pour tous ceux qui étaient présents lors de la législature précédente, on s'est souvent heurté au problème qu'il n'y avait pas de vision. On demandait d'avoir une vision globale pour anticiper, d'avoir un programme.

Et là, on se rend compte que ce travail qui avait été demandé pendant les cinq dernières années, a été fait. Et je m'en réjouis en me disant que voilà on a maintenant un rapport qui est très bien établi avec les tronçons à rénover, les tronçons à entretenir, etc.

Donc je pense qu'on peut sans problème voter cette demande de délibération. Et j'espère que pour les autres thèmes qui nous reviennent tout le temps, on parle de végétalisation, des îlots de chaleur, enfin il y a des tas de choses qui vont nous préoccuper, sans parler des poubelles et des trucs enterrés et tout ça.

Mais d'avoir une vision, d'avoir un projet, d'avoir un programme pour la législature, j'espère que ça sera suivi dans les autres domaines aussi. Mais au moins pour les routes, on a quelque chose de fait, d'établi et c'est très bien. Et merci beaucoup au Conseil administratif d'avoir répondu à notre attente de la législature précédente. Merci.

M. STUTZ (LC) : Merci Monsieur le Président. Comme mentionné dans le projet de délibération ainsi que dans le rapport très complet du bureau Ertech annexé, 27 % des chaussées sont classées dans un état moyen à mauvais.

Afin que l'état de ce réseau routier ne se dégrade davantage, ce qui engendrerait des coûts de réflexion supplémentaire, il est en effet important d'entreprendre ces travaux d'entretien rapidement.

Nous précisons également que nous restons attentifs à la bonne coordination des travaux avec des futurs projets et les réfections éventuelles de collecteurs situés sous chaussée qui nécessiteront si besoin une demande de crédit spécifique.

Nous constatons toutefois que la délibération ne fait pas mention des subventions OPB et souhaitons être sûrs que selon les revêtements bitumeux mis en place, elles seront bien demandées si la Commune est en effet éligible. Merci.

M. JEBBARI (S) : Merci Monsieur le Président. Donc je rejoins ce qui a été dit par mes collègues. Je remercie le service et puis le Conseil administratif d'avoir planifié et puis de nous avoir donné cette vision à moyen terme.

Cependant, on se pose la question est-ce que c'était utile ou c'était la bonne manière de bloquer Fr. 2'350'000.00 tout de suite pour les quatre prochaines années. Peut-être qu'on aurait pu avoir une planification temporelle des assainissements accompagnée des différents projets de délibération qui vont venir au fur et à mesure, bien évidemment par degré d'urgence d'assainissement.

Le parti Socialiste votera oui sur le siège pour ce projet de délibération. Et demandera néanmoins, comme il a été dit, de coordonner ces travaux avec les différents services pour éviter de rouvrir la route quelques mois après l'avoir refaite et éviter les patchs qu'on a un peu partout sur la commune.

Bien évidemment, il faudra également dans la mesure du possible, mettre le phono absorbant dans les lignes droites, comme vous l'avez dit Monsieur le conseiller administratif, éviter là où il ne peut pas y être. Je vous remercie.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci Monsieur le Président. Oui j'ai une question par rapport à ce crédit. Je remercie Monsieur JEBBARI pour la précision. C'est vrai que de voter un montant aussi grand, si j'ai bien compris ça permet au Conseil administratif de ne pas revenir ensuite pour chaque tronçon mais de faire tout d'un coup.

Ça peut être une bonne chose pour être efficace, mais c'est vrai que c'est un très gros montant. Et ça peut un peu être questionnant. C'est aussi une façon de passer au-dessus du Conseil municipal sur certains endroits.

J'ai une question par rapport à la mobilité douce. Est-ce qu'on parle vraiment de routes ? Est-ce qu'il y a des endroits où on en profite pour remettre à neuf une piste cyclable ou en envisager une nouvelle ? Est-ce que ça fait partie aussi puisque je n'ai rien trouvé là-dessus dans le rapport, est-ce que ça fait partie des choses qui sont possibles avec ces deux millions votés ? Merci.

M. FONTAINE (MCG) : Merci Monsieur le Président. Alors je rejoins un peu Madame BEAUSOLEIL parce que moi je voulais savoir aussi si pour les trottoirs éventuellement il y allait avoir des trottoirs qui allaient être refaits ? Parce qu'il y a des trottoirs où il y a les arbres qui font pousser le béton et puis les personnes âgées s'encoublent dedans.

Et puis pour une petite correction, il n'y a pas qu'où il y a les bus qui passent parce que je prends l'avenue de la Chapelle numéro 6, il n'y a pas de bus qui y passent si jamais, et la chaussée elle est défoncée aussi depuis quelques années aussi là-bas.

Après je pense qu'il y a quand même des rues, moi je vois qu'elles sont jaunes. Je n'ai pas trop l'impression qu'elles sont très abîmées. Donc il y a quelques rues moi qui me posent problème dans ce projet. Voilà. Merci.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Oui peut-être pour vous dire qu'il s'agit d'un crédit cadre, ça vous l'avez compris. L'année dernière, la précédente législature avait également voté un crédit cadre.

Et puis bien entendu que dans les comptes, vous voyez enfin à chaque séance vous avez sur les comptes, les investissements et puis les dépenses qui sont effectuées. On ne va pas rentrer trop dans l'opérationnel de savoir quelles routes, à quel moment on doit faire ces travaux. Ça c'est la marge de manœuvre des services. Il faut laisser les professionnels faire.

Sur la planification, on ne peut pas vous dire on a priorisé pour Monsieur JEBBARI, à commencer par le Vieux-Moulin, ensuite le Bois-de-la-Chapelle. C'est en fonction de l'analyse justement des différents travaux. S'il y a des modifications au niveau des services industriels, au niveau des réseaux d'eaux qu'on va choisir, on va planifier à ce moment-là.

Ça n'intègre pas les trottoirs. C'est autre chose parce que l'aménagement des trottoirs où il y a les piétons, c'est un autre crédit en fait, de même que pour les pistes cyclables, ça n'inclut pas le projet des pistes cyclables. Mais à chaque fois qu'on doit refaire un tronçon,

la question peut se poser de refaire aussi bien les trottoirs que l'opportunité de refaire les aménagements de l'ensemble de la chaussée.

Et si on est au-delà du cadre estimé, enfin du montant que vous votez ou vous voterez ce soir, à ce moment-là on reviendra vers vous pour dire voilà sur ce tronçon-là on avait l'intention de refaire la chaussée tel que cela a été voté dans le crédit cadre, mais on trouve qu'il y a une pertinence, une opportunité de revoir l'entier de la chaussée.

Je prends l'exemple sur un projet qu'on vous présentera bientôt, c'est le Vieux chemin d'Onex. Puisque là il va y avoir tout un réaménagement avec des interventions d'abord en souterrain et puis après la requalification en fait des trottoirs.

Donc pour l'instant c'est un crédit cadre qui englobe simplement l'entretien préventif, et je dirais que c'est presque du 1 pour 1, se pose la question effectivement du phono absorbant ou de choisir la qualité qui résiste le mieux par rapport aux transports publics.

Les poids lourds ou les lignes de bus, si vous voulez c'est chaque fois qu'ils s'arrêtent et redémarrent. Et ça, ça crée vraiment des perturbations sur la surface, le bitume. Et c'est à ces questions-là qu'on doit être attentifs.

Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes les questions mais je reviens volontiers. Après alors je crois que vous voulez voter sur le siège, mais si vous voulez aller plus dans le détail, moi je n'ai pas de problème, enfin nous n'avons pas de problème à faire un passage en commission, quitte à faire venir la société, le bureau d'études qui est spécialisé dans ce domaine-là. Mais sans vouloir rentrer trop dans la partie opérationnelle.

Mais les cartes qui vous ont été transmises, la liste des endroits à intervenir, et puis les objectifs en fait du Conseil administratif, c'est d'avoir un niveau de chaussées qui soient de bon à très bon. Et puis ça a été relevé aujourd'hui on a 27 % qui est insuffisant.

Mais on peut voir aussi le chiffre dans l'autre sens, globalement notre réseau est assez bien entretenu du fait que dans les précédentes législatures le travail a aussi été fait et ça a été fait dans le cadre d'un crédit cadre.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur le conseiller administratif. La parole n'étant plus demandée, nous allons passer à la procédure de vote. Avant laquelle, je demanderais à Madame GIROUD de faire lecture des invites de la délibération.(Lecture). Merci beaucoup Madame GIROUD. Nous allons donc ouvrir le vote sur ce projet de délibération 2478. Celles et ceux qui l'acceptent, appuieront sur le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Le vote est lancé.

Le projet de délibération 2478 est accepté par 27 oui, 3 non (30 votants).

Délibération 2478 dont la teneur est la suivante :

«Vu la nécessité de conserver en bon état et l'obligation d'entretenir le patrimoine routier

Vu la délibération N° 2441 du 26 novembre 2024 ouvrant un crédit de Fr. 29'000.00 pour un crédit d'étude pour l'établissement d'un rapport sur la campagne de réfection des routes 2025-2030 par un bureau d'étude spécialisé

Vu le rapport « Gestion de l'entretien routier communal 2026-2030 – Rapport final » fait par l'entreprise Ertec SA

Vu la loi cantonale sur les routes (L1 10)

Vu l'ordonnance sur la protection contre le bruit

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre e et m

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 27 oui et 3 non sur 31 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. *De procéder à une campagne de réfection (études et réalisation) globale du réseau routier de la Ville d'Onex pour la période de 2026 à 2030 ;*

2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 2'350'000.00 destiné aux études et à la réalisation de travaux de réfection des routes ;*

3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*

4. *D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2030*

5. *En cas de non-réalisation du projet, ce crédit sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon ;*

6. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 2'350'000.00 afin de permettre l'exécution de ces études et travaux. »*

* * *

9) Route de Loëx 22 – Cession gratuite de la parcelle N° 2057B (projet de délibération 2479)

Le Président (S) : Avant de passer la parole au Conseil administratif pour nous présenter, on va faire les choses dans l'ordre. Nous allons voter sur l'entrée en matière de ce projet de délibération. Ya'-t-il des commentaires sur l'entrée en matière ? Cela ne semble pas être le cas, nous allons donc pouvoir passer à la procédure de vote sur l'entrée en matière sur ce projet de délibération. Le vote est lancé.

A l'unanimité de vos 30 voix, vous avez accepté l'entrée en matière sur ce projet de délibération. Et je passe une nouvelle fois la parole à Monsieur PASQUIER pour nous le présenter.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, un sujet important, on en a parlé tout à l'heure, la mise en conformité des arrêts de bus avec la surélévation en fait des trottoirs pour que ce soit conforme pour les personnes à mobilité réduite.

On a fait cet exercice sur l'ensemble de la commune. Il restait un endroit particulier qui se trouve sur la route de Loëx à la hauteur de l'arrêt de bus de la Treille direction Cressy. Et là, il y avait un arrêt de bus que nous avons dû déplacer parce qu'il n'était plus conforme aux règles pour aménager un passage piéton par rapport à l'arrêt de bus.

Et on a dû faire une emprise sur une parcelle qui appartient à l'État, ça se situe en face du parking du cycle des Marais. Alors ce n'est pas une très grande parcelle, elle fait 39 m^2.

Dans les discussions qu'on a eues pour entreprendre cette mise en conformité du passage piéton, on s'est posé la question avec l'État s'il voulait nous la vendre ou nous l'offrir gratuitement. C'est ce qui a été fait. Et nous sommes tombés sur un accord, donc de cession de ces 39 m^2 de l'État à la Ville d'Onex.

S'agissant d'une cession de... enfin l'acquisition d'une parcelle, même à titre gratuit, le Conseil municipal doit se déterminer à travers une délibération. Et le Président du Conseil municipal doit également s'exprimer à ce sujet.

Voilà Mesdames et Messieurs, je vous invite à accepter... enfin le Conseil administratif vous invite à accepter ce don de l'État de cette parcelle de 39 m^2 qui nous a permis de mettre en conformité le passage piéton. Merci.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur PASQUIER. Donc avant d'ouvrir le débat général et de vous donner la parole, je me permets de saluer l'arrivée dans notre public ce soir de Monsieur Léo DUNKEL, conseiller municipal en Ville de Vernier fraîchement assermenté hier soir. Je passe la parole si elle est demandée pour le débat général. Madame VESELI, vous avez la parole.

Mme VESELI (Ve) : Merci Monsieur le Président. La cession de cette parcelle permet de régulariser une situation de fait et d'intégrer définitivement cet aménagement au domaine public communal.

Il est également important de souligner que cette cession se fait à titre gratuit à l'issue de négociation constructive avec l'État de Genève. C'est donc une opportunité pour la commune d'améliorer ces infrastructures sans impact financier lié à l'acquisition d'un terrain.

En résumé, cette délibération nous permet d'améliorer la sécurité des piétons, de répondre à nos obligations légales en matière d'accessibilité, d'adapter notre espace public aux besoins actuels et futurs de la population. Donc pour toutes ces raisons, je vous invite à soutenir cette délibération. Merci à tous.

Mme MJAKI (S) : Merci Monsieur le Président. Le groupe Socialiste aussi est favorable à ce projet qui permet de protéger les habitants et surtout de prévenir les risques et renforcer leur sécurité. Je vous remercie.

M. IBRAIMI (MCG) : Merci Monsieur le Président. Le groupe MCG est favorable aussi à ce projet de délibération et votera sur le siège. Merci.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur le conseiller municipal. La parole est-elle encore demandée ? Cela ne semble pas être le cas. Avant de passer à la procédure de vote, je donne la parole à Madame GIROUD pour lecture des invites. (Lecture). Merci beaucoup Madame GIROUD. J'ouvre donc la procédure de vote sur ce projet de délibération. Celles et ceux qui l'acceptent, appuieront sur le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Le vote est lancé.

A l'unanimité de nos 31 voix, nous avons accepté ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2479 est accepté par 31 oui (31 votants).

Délibération 2479 dont la teneur est la suivante :

«Vu l'intérêt de la Ville d'Onex de bénéficier d'une surface aménagée sur la parcelle N° 2057 afin d'y agrandir un trottoir et sécuriser le passage des piétons, notamment les écoliers du cycle des Marais et les personnes à mobilité réduite

Vu la délibération 2397 du 20 juin 2023, relative aux exigences de la loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand)

Vu la parcelle N° 2057 aux abords de la route de Loëx appartenant à l'Etat de Genève

Vu les négociations relatives à cette cession gratuite menées entre la Ville d'Onex et le propriétaire, l'État de Genève – OCBA (Office cantonal des bâtiments)

Vu le projet d'acte rédigé par Maître Patrick BONNEFOUS, notaire

Vu le dossier de mutation N° 28/2025 du 8 décembre 2025 rédigé par le bureau HKD géomatique

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, lettres j et k

Vu que la présente délibération doit être votée à la majorité absolue en vertu l'article 20, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité qualifiée

par 31 oui sur 31 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. *D'accepter la cession gratuite de la parcelle N° 2057B, sise route de Loëx 22, de 39m², à la Commune, selon le projet d'acte notarié établi le 04.02.2026 par Maître Patrick BONNEFOUS, notaire ;*

2. *D'incorporer cette parcelle au patrimoine administratif ;*

3. *De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires. »*

* * *

10) Réponse du Conseil administratif à la motion 435 du 4 mars 2025 "Mise à disposition des locaux parascolaires pour la jeunesse"

Le Président (S) : Madame SCHMIDT-MESSINA, vous avez la parole.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci Monsieur le Président. Nous remercions le Conseil administratif pour la réponse apportée à notre motion. Cependant, avec le développement de nouveaux quartiers, le nombre d'enfants dans les lieux d'accueil va fortement augmenter.

Or, déjà les structures d'accueil sont saturées. Il n'y a plus de places au jardin Robinson. Des listes d'attente sont au jardin Robinson. Et la Villa YOYO n'arrive plus à répondre aux nombreuses demandes des familles. La liste d'attente des crèches est longue. Et bientôt, une saturation au restaurant scolaire est également à prévoir.

Ceci dit, quelles mesures concrètes comptez-vous apporter face à cette augmentation de ce type de ces besoins ? Merci bien Monsieur le Président.

Le Président (S) : Merci beaucoup, Madame la conseillère municipale. La parole est-elle encore demandée pour des remarques sur cette réponse ? Si ce n'est pas le cas, nous prenons acte de cette réponse et remercions le Conseil administratif pour sa rédaction.

*«**MOTION***

Vu

L'importance des activités extrascolaires pour le développement et l'épanouissement des jeunes

La disponibilité potentielle de locaux parascolaires appartenant à la Commune

Le succès rencontré par la mise à disposition des locaux parascolaires pour des activités extrascolaires, particulièrement à la Villa Yoyo et dans les locaux des Minoteries en Ville de Genève

Que les communes sont propriétaires des bâtiments scolaires et peuvent les mettre à disposition pendant ou hors temps scolaire

Qu'il existe un besoin d'espaces adaptés pour les associations de jeunesse

L'exposé des motifs

Sur proposition du groupe Socialiste et des Vert-e-s

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 17 oui, 5 non et 2 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *De mettre à disposition les locaux parascolaires, salles polyvalentes et salles de gymnastique aux associations de jeunesse, les mercredis et pendant les vacances scolaires ;*
2. *D'identifier les locaux appropriés pour ces activités, en tenant compte de leurs besoins spécifiques ;*
3. *D'établir un processus transparent et simplifié pour la demande et l'attribution de ces locaux, en donnant la priorité aux associations qui encadrent les jeunes de la commune ;*
4. *De mettre ces locaux à disposition gratuitement ou à un coût symbolique afin de soutenir le travail des associations de jeunesse et encourager leurs activités ;*
5. *De favoriser des partenariats entre la Commune, le GIAP (Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire) et les associations pour une gestion et une utilisation optimale des locaux ;*
6. *D'informer activement les associations de jeunesse, telles que la Villa Yoyo, le Jardin Robinson ou le Centre aéré, de cette opportunité.*

* * *

<u>RÉPONSE</u> :

Le Conseil administratif remercie les motionnaires pour leur proposition visant à renforcer l'accès des associations de jeunesse aux locaux parascolaires et aux infrastructures communales. Il partage pleinement le constat posé dans la motion : les activités extrascolaires jouent un rôle essentiel dans l'épanouissement, le développement social et l'apprentissage informel des enfants et des jeunes.

Le Conseil administratif reconnaît également l'importance de soutenir les acteurs associatifs qui œuvrent quotidiennement en leur faveur, ainsi que la nécessité de disposer d'espaces adaptés, accessibles et en adéquation avec leurs besoins spécifiques.

Toutefois, plusieurs éléments doivent être pris en considération afin de garantir une gestion cohérente, efficace et équitable de ces locaux.

Disponibilité des locaux

Il convient de rappeler les réalités concrètes qui encadrent l'utilisation des bâtiments scolaires et parascolaires. Ceux-ci ont une mission première : l'enseignement et l'accueil parascolaire. Ce sont des services publics fondamentaux, qui mobilisent déjà fortement les infrastructures.

Cependant, la Ville d'Onex mène déjà une politique d'ouverture active envers les associations de jeunesse, et plusieurs exemples en témoignent :

- *La Villa Yoyo utilise la salle du Coin-des-Bois en fin de journée scolaire ainsi que le mercredi après-midi ;*
- *Le Jardin Robinson a bénéficié de la mise à disposition de cette même salle pour l'organisation de ses camps d'été ;*
- *Les salles de gymnastique sont régulièrement mises à disposition des associations sportives durant l'année scolaire et également pour certaines activités de vacances.*

Ces collaborations démontrent que, chaque fois que les locaux sont disponibles et que l'utilisation envisagée n'empiète pas sur les besoins scolaires ou parascolaires, la Commune répond de manière favorable et constructive aux demandes.

Néanmoins, les besoins de certaines associations se situent précisément aux mêmes moments que ceux du parascolaire, ce qui limite de manière objective les possibilités d'ouverture supplémentaires.

De plus, il est important de mettre en exergue que la disponibilité de locaux ne suffit pas : leur utilisation nécessite également une capacité d'encadrement, de supervision et de gestion, qui ne peut être présumée. Ainsi, une proposition de mise à disposition de locaux situés dans les bâtiments scolaires a déjà été faite au Jardin Robinson, mais qu'elle a été déclinée pour des raisons internes d'organisation et de ressources humaines. En revanche, le Jardin Robinson a déjà sollicité, et obtenu, l'utilisation de la salle du Coin-des-Bois, comme mentionné plus haut, pour les camps d'été, démontrant qu'une collaboration reste possible lorsque les conditions s'y prêtent.

Gratuité et processus

Le Conseil administratif tient par ailleurs à rappeler que la mise à disposition des salles est déjà gratuite pour les associations de jeunesse, une politique pleinement assumée et qui témoigne du soutien concret apporté au tissu associatif local. Cette mesure n'est donc pas nouvelle, mais bel et bien en vigueur. Dans le même esprit, le Conseil administratif entend poursuivre ses efforts pour renforcer la transparence du processus de demande, clarifier les disponibilités, informer de manière proactive les associations et améliorer la coordination avec le GIAP et l'ensemble des partenaires concernés. Il demeure toutefois indispensable que cette ouverture s'inscrive dans un cadre réaliste : les infrastructures ne sont pas extensibles et leur utilisation doit rester compatible avec les missions prioritaires de l'école et du parascolaire.

En conclusion, cette motion met en lumière une préoccupation importante et légitime : garantir aux associations de jeunesse les moyens nécessaires pour mener leurs activités. Le Conseil administratif partage cette préoccupation et réaffirme son soutien constant au travail précieux réalisé par ces associations.

Toutefois, plusieurs éléments demandés par la motion :

- *sont déjà appliqués (gratuité, mise à disposition hors temps scolaire, utilisation des salles par diverses associations),*
- *ou doivent être appréciés au regard des contraintes structurelles inhérentes aux bâtiments scolaires.*

Dans cet esprit, la Ville d'Onex continuera à travailler en collaboration étroite avec les associations de jeunesse, le GIAP et les acteurs de terrain afin d'optimiser les locaux disponibles, d'encourager les activités jeunesse et de garantir une gestion cohérente, responsable et équitable des infrastructures communales.

Le Conseil administratif

Onex, le 26 janvier 2026»

11) Réponse du Conseil administratif à la motion 409A du 12 septembre 2023 "Cuisine collective : un service public économique, écologique et autonome"

Le Président (S) : Je donne la parole à Madame GIROUD pour des commentaires.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. Alors je remercie l'administration ainsi que le Conseil administratif pour la réponse et aussi pour le mandat de l'analyse qu'ils ont faits.

Alors c'est vrai que quand j'ai vu la réponse à l'ordre du jour, je dois vous avouer que c'est vraiment ce que j'ai lu en premier de manière assez attentive. Et avant toute chose, j'aimerais bien que... enfin j'anticipe déjà les prochaines réactions de certains de mes collègues qui vont me dire que je vais trop dans les détails et que je suis trop précise, mais j'estime qu'après trois ans et Fr. 50'000.00, j'ai le droit de lire les petites lignes.

Donc déjà le rapport de Gastro Consult vient confirmer une intuition que j'avais lorsque j'ai déposé la motion en 2023. Et c'était qu'effectivement acheter des patates et en faire des frites, c'était meilleur et moins cher que d'aller au centre commercial d'à côté et acheter une portion de frites.

Donc le rapport nous fournit une base et nous confirme que cette intuition. Et donc ça serait une base pour nous orienter vers une cuisine économique, écologique et autonome. Une cuisine centralisée, mutualisée permet une économie sur les repas, sans toucher à la qualité.

Et bien au contraire, la proximité entre les cuisines et les consommateurs permettrait d'adapter les besoins nutritionnels et les préférences aux élèves, casse-croûte et autres. Et puis il y aurait aussi une pleine maîtrise de l'assiette et du contenu par la Commune.

Et puis je ne vois pas quel argument on pourrait s'opposer au fait que c'est tout aussi bon et que c'est moins cher pour la Commune. Donc voilà.

Et pour revenir au rapport, je reste quand même un petit peu sur ma faim. Déjà quand j'ai vu les analyses de synthèse, j'ai constaté qu'il manquait l'école de Belle-cour, que Belle-cour n'est absolument pas du tout mentionnée dans aucun des rapports, et je ne comprends pas pourquoi puisque quand on voit l'analyse, en fait, il y a que trois écoles qui sont servies. Donc je ne sais pas s'il y a une raison pour laquelle Belle-cour n'a pas été.

Ensuite par rapport aux synthèses A, B et C, en fait je trouve qu'elles sont faussées puisqu'elles prennent qu'en compte l'école. Si on prend par exemple l'école des Moraines-du-Rhône, alors il y a certes 300 enfants qui vont manger, mais j'estime que les autres enfants devraient aussi manger. Donc en fait il faudrait aussi inclure le montant que ces enfants consomment en fait pour que le rapport soit vraiment un peu plus détaillé et plus complet.

Par rapport à Onex-Parc, j'ai aussi constaté que donc on nous propose qu'il y aura 300 services en deux fois. L'école d'Onex-Parc a 360 élèves environ. On sait qu'il y a 80 % des élèves qui mangent au parascolaire. Donc ça fait 288 élèves. Si je lis ce texte, on rajoute 70 élèves des Racettes. Donc ça on arrive à 358. On dépasse déjà les 300.

Et c'est encore mentionné que les élèves d'Onex-Village viendront renforcer l'utilisation du site. Donc je ne sais pas comment on va mettre 400 élèves dans des services à 300. Peut-être qu'il y a une explication, peut-être qu'il y a quelque chose. Donc j'aimerais bien avoir un tout petit peu plus de détail aussi.

Et puis, je regrette aussi que le rapport se soit contenté à ce qui existe déjà. Donc l'école des Bossons, Moraines-du-Rhône, elles vont subir des grands travaux et puis il aurait peut-être été... enfin un peu utile d'analyser si c'était possible de soit d'agrandir les cuisines, soit de faire des excavations pour mettre des espaces de stockage.

Et je trouve ça un petit peu dommage que ça n'a pas été fait. Et je regrette aussi que le seul modèle qui a été proposé par Gastro Consult, ce soit des repas en liaison froide, ce qui implique du personnel et du matériel de réchauffement sur chaque site. Alors que vu les distances à Onex, on aurait pu aussi envisager la livraison en chaud. Et que voilà ça pourrait diminuer le personnel et à la fois le matériel nécessaire.

Et enfin, j'ai quand même un gros regret au niveau de la réponse surtout, c'est l'absence des avis et de l'opinion de ceux qui font aujourd'hui les cuisines scolaires, c'est-à-dire de Monsieur SAVARY et Monsieur HAAB.

Finalement on nous dit qu'il y a à peu près 125'000 repas servis selon le mode de production composite. Alors ok je l'ai lu. Mais est-ce que c'est dérangeant ? Est-ce que finalement qu'est-ce qu'eux, ils en pensent en fait au final ?

Parce que finalement moi je veux dire à part aimer manger, je n'y connais pas grand-chose en termes de cuisines scolaires. Donc j'aurais aussi aimé avoir leur avis, comment ça se passe au quotidien. Et est-ce que ce système convient ? Est-ce qu'il y a des améliorations à faire ? Ou comment faire ?

Et donc en fait maintenant qu'on a ce rapport, le but de la motion n'était pas d'avoir un rapport et juste faire de la lecture, mais vraiment qu'on s'en serve pour la suite. Et j'aimerais demander quelle est la suite que le Conseil administratif propose suite à ce rapport ?

Et c'est pourquoi j'aimerais bien qu'on se réunisse tous en commission bâtiments afin éventuellement d'envisager des sites et des lieux parce que je pense que la piscine ce n'est pas non plus forcément l'endroit idéal.

Mais simplement qu'on envisage une suite et puis vu qu'on a deux ans, autant s'y préparer maintenant pour voilà pour faire avancer et pour aller de l'avant et pas juste avoir le rapport et puis qu'il s'endorme comme ça. Merci.

Mme BRUNEL (LC) : Merci Monsieur le Président. Pour notre part, on se posait la question par rapport à la brigade de cuisine qui a été énoncée dans la réponse. Si ce nombre d'employés proposé était-il suffisant pour faire de la nourriture de qualité avec moins de produits ultratransformés ?

Voilà on pense que cette brigade devrait être beaucoup plus grande par rapport à la demande qui est posée. Merci.

Le Président (S) : Merci beaucoup Madame la conseillère municipale. Si la parole n'est plus demandée, nous prenons acte de cette réponse et remercions le Conseil administratif pour sa rédaction.

*«**MOTION***

Vu les 115'000 repas distribués chaque année aux écolier.ère.s de la commune

Vu que le nombre d'élèves fréquentant le restaurant scolaire est en constante augmentation

Vu le nombre de seniors nécessitant des livraisons de repas par l'IMAD

Vu le vieillissement de la population onésienne

Vu les quelques Onésiens en incapacité temporaire de cuisiner pour cause de maladie ou blessure physique

Vu le besoin en matière de repas cuisinés pour ces catégories de la population

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Groupe des Vert.e.s

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 19 oui, 5 non et 0 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *De créer une cuisine de production sur un des sites existants ou à défaut de prévoir un autre emplacement dans la commune pour l'élaboration de 800 à 1'000 repas journaliers;*

2. *D'entreprendre les rénovations nécessaires dans les cuisines (du Bosson, d'Onex-Parc et de Belle-Cour);*

3. *Prendre contact avec l'association des restaurants scolaires, afin de mettre en place un système d'achat, élaboration et distribution des repas;*

4. *De rajouter dans ce projet de motion le Casse-Croûte pour qu'il en fasse partie.*

** * **

***RÉPONSE** :*

1. Contexte

Destiné aux enfants de la 1P à la 8P, l'accueil de midi a lieu chaque jour d'école hormis le mercredi. L'Association des cuisines scolaires d'Onex supervise la production et le service des repas aux réfectoires des écoles du Bosson, d'Onex-Parc, des Tattes et de Belle-Cour grâce à son équipe de bénévoles. Des menus sains et équilibrés sont servis aux quantités recommandées par Fourchette verte et labellisés Genève Région - Terre Avenir.

Par la motion M409A déposée le 12 septembre 2023, le Conseil municipal invitait le Conseil administratif à mettre en opération une cuisine de production centralisée, capable d'assurer la confection des repas scolaires, de desservir le Casse-Croûte, le Club de midi, et encore de délivrer des repas directement à la population en incapacité temporaire de cuisiner.

Le Conseil administratif est sensible aux enjeux soulevés par la motion, en particulier en ce qui concerne la qualité de l'alimentation scolaire et des opportunités de renforcer les concepts de pédagogie alimentaire et d'alimentation saine.

Pour autant, il a estimé qu'une mise en œuvre directe – c'est-à-dire sans clarification préalable des conditions opérationnelles et financières – exposerait la municipalité à des risques importants, notamment en matière budgétaire, de gestion managériale et de responsabilité hygiéno-sanitaire (celle-ci étant alors pleinement internalisée). De sorte que le temps consacré à rendre la présente réponse s'explique par la nécessité de disposer d'une projection solide et objectivée. Une condition sine qua non pour permettre une décision maîtrisée pour un projet appelé à engager la Ville d'Onex à long terme.

2. Enjeux et démarche d'analyse

En 2024–2025, plus de 125'000 repas ont été servis aux élèves. En ce qui concerne le mode de production des repas, il repose sur un dispositif composite. Près de 47 % sont produits par la cuisine des Bossons supervisée par l'Association des cuisines scolaires, 1 % par l'EMS Butini, tandis que 52 % proviennent d'un prestataire externe. Les repas sous mandat privé sont confectionnés au laboratoire du prestataire situé à Satigny, puis livrés par camion en liaison froide dans les différents réfectoires, où ils sont réchauffés et portionnés pour consommation.

Ce dispositif, construit progressivement pour répondre à l'augmentation des effectifs fréquentant l'accueil parascolaire du midi montre aujourd'hui des limites. La coexistence de plusieurs modes de production entraîne une organisation fragmentée, une multiplication des flux logistiques. Elle suppose une vulnérabilité accrue en cas d'absence de personnel, de variation des volumes ou de rupture de prestation. Quant à la cuisine de production des Bossons, elle ne permet pas une montée en charge significative en raison des limitations de surfaces disponibles et des voies d'accès.

Afin de disposer d'une vision 360°, objective et techniquement fondée, le Conseil administratif a mandaté un prestataire spécialisé dans la restauration collective afin de bénéficier d'une expertise indépendante sur les aspects techniques, opérationnels et financiers. Parallèlement, un groupe d'accompagnement associant le Service exploitation, le Secteur du développement durable et le Service social, santé et enfance a suivi l'ensemble du processus, tout en maintenant des échanges réguliers avec l'Association des cuisines scolaires, permettant de croiser les multiples enjeux et d'affiner l'analyse.

L'étude avait pour objectif de qualifier concrètement les implications d'une unité de production centralisée, tant sur le plan organisationnel, technique, humain que financier, y compris la logistique de desserte des réfectoires.

Cette démarche, documentée, exhaustive et conduite sans a priori, avait pour objectif d'évaluer les avantages et inconvénients de plusieurs scénarios selon des critères identiques, afin de permettre une comparaison sur une base pragmatique.

3. Scénarios analysés et enseignements principaux

Plusieurs scénarios de production ont été analysés. L'option consistant à développer plusieurs unités de production décentralisées, intégrées aux sites scolaires, implique une multiplication des équipes de production, des équipements et des fonctions de coordination. Elle génère des coûts élevés et une organisation peu résiliente, notamment en cas d'absences ou de variations de volumes, sans permettre d'assurer une stabilité suffisante du dispositif.

Parallèlement, l'option d'une externalisation complète de la production a été évaluée à titre comparatif. L'analyse montre que cette modalité limite la capacité de la municipalité à intégrer d'autres prestations communales, telles que le Casse-Croûte, les événements municipaux ou les repas du Club de midi. Elle réduit également les possibilités de développer des actions pédagogiques en lien avec l'alimentation tout en présentant une marge de manœuvre restreinte en ce qui concerne la stratégie d'approvisionnement en produits, et accroît la dépendance à un prestataire. D'autre part, les projections financières établies par le mandataire spécialisé indiquent que le coût par repas demeure plus favorable dans une solution internalisée, y compris lorsque l'amortissement des investissements initiaux est intégré au calcul.

Au terme de cette analyse comparative, le scénario d'une unité de production centralisée ressort comme l'option présentant le meilleur équilibre entre maîtrise des coûts et capacité de pilotage communal. Cette unité serait implantée sur un site central préalablement identifié par l'administration, permettant une optimisation de la desserte des différents réfectoires.

Concrètement, l'unité serait dimensionnée pour capacité de 1'200 repas par jour, avec la marge d'intégration du Casse-Croûte, du Club de midi, ainsi que la production de repas et d'apéritifs dédiés aux événements municipaux. Elle offrirait également des perspectives en matière d'insertion professionnelle, notamment par l'intégration de postes adaptés ou de parcours accompagnés, sous réserve d'un partenariat à développer.

Selon les projections réalisées par le mandataire spécialisé, l'investissement initial nécessaire est estimé à Fr. 694'000.00. Cette somme englobe l'aménagement de la cuisine de production (dans un bâtiment existant), l'acquisition des équipements professionnels et l'ensemble des installations techniques. Elle inclut également l'achat de deux véhicules électriques destinés à la desserte quotidienne des réfectoires.

Quant à la brigade de cuisine, elle serait composée d'un.e chef.fe de cuisine, secondé.e de deux cuisinier.es CFC et de deux aides de cuisine pour une voilure globale estimée à 3.9 équivalents plein-temps.

Les modalités de pilotage – exploitation directe par l'association, la municipalité ou encore sous gestion concédée – ainsi que certains choix techniques, tels que les modes de liaison (chaude, froide ou mixte), devront encore être évalués et affinés. Ces éléments relèvent d'une phase ultérieure et ne font pas l'objet d'un positionnement définitif à ce stade.

4. Développement durable et qualité alimentaire

L'analyse conduite par le Secteur du développement durable met en évidence que l'organisation de la production des repas influence directement l'empreinte environnementale et la qualité alimentaire. Une unité de production centralisée permet une planification plus fine des volumes, contribuant à la réduction du gaspillage.

La centralisation facilite également la structuration des achats, en favorisant la saisonnalité des produits, une meilleure traçabilité des filières et une limitation des transports. Le rapport souligne que les labels existants constituent des repères utiles mais qu'ils offrent une garantie partielle quant au degré de transformation des aliments. Une production communale orientée vers une cuisine « faite maison » permet de réduire significativement le recours aux produits ultra-transformés, enjeu central en matière de santé publique.

Des outils d'audit nutritionnel et environnemental peuvent compléter ce dispositif afin d'objectiver la qualité globale des repas. Le label "Ama terra" est identifié comme l'un des rares référentiels intégrant de manière transversale les questions de qualité des produits, de transformation et d'impact environnemental. Ces orientations s'inscrivent dans les lignes directrices cantonales récentes, notamment celles portées par l'avant-projet de loi sur l'alimentation.

5. De la délivrance directe à la population

La démarche a également examiné la possibilité de développer une production destinée à des livraisons directes de repas à la population, suivant le souhait exprimé par les motionnaires. Il en ressort que les besoins des seniors dépendants sont déjà couverts par les dispositifs existants, notamment ceux de l'IMAD et de l'EMS Butini. Par ailleurs, différents restaurateurs onésiens proposent des livraisons directes, parfois via des plateformes numériques. Dans cette situation, le Conseil administratif ne souhaite ni concurrencer ces offres publiques et privées, ni étendre sa mission à un champ ne présentant pas de besoin non couvert. Cette option n'a donc pas été retenue.

6. Cuisines existantes

Au vu de l'augmentation continue de la fréquentation des restaurants scolaires, il a été nécessaire de rénover les infrastructures des cuisines des écoles d'Onex-Parc et de Belle-Cour.

Ainsi, à Belle-Cour, la Ville d'Onex a ajouté des armoires de rangement et une armoire réfrigérée professionnelle, modifié la plonge existante et remplacé les 2 fours de régénération avec hottes intégrées.

Tandis qu'à Onex-Parc, en plus de l'extension du réfectoire en cours de réalisation, la Ville d'Onex a ajouté des armoires de rangements, modifié une paroi existante pour une question de ventilation et remplacé 3 fours de régénération, les plaques électriques et la braisière.

Tous ces travaux ont été effectués dans le cadre du projet d'investissement n° 2420 dans le courant de 2024.

Concernant l'école des Tattes, les infrastructures de restauration ont été créées en 2017 et sont fonctionnelles.

Enfin, pour l'école du Bosson, une rénovation prochaine de la cuisine est prévue, le projet de délibération 2476 ayant été accepté lors de la séance du Conseil municipal du 3 février 2026.

7. Perspectives

Au terme des études réalisées, le Conseil administratif propose d'approfondir l'analyse des investissements à réaliser en vue de la mise en place d'une cuisine de production centralisée pour les repas scolaires.

Sous réserve de la faisabilité économique et qualitative, des implications organisationnelles et partenariales (Association des cuisines scolaires, entreprises de restauration, etc.) le Conseil administratif proposera une adaptation de la planification et priorisation des investissements communaux dans un contexte marqué par des engagements financiers importants.

Enfin, le Conseil administratif veillera à la consultation des institutions partenaires en matière de politique communale de l'enfance, en particulier la Fondation pour l'enfance de la Ville d'Onex.

Le Conseil administratif

Annexe : Rapport Gastroconsult

Onex, le 26 janvier 2026»

12) <u>Réponse du Conseil administratif à la motion 439 du 16 décembre 2025 "Etat des lieux de la densification et répartition équitable de l'effort de logement"</u>

Le Président (S) : Je cède la parole à son auteur, Monsieur VESELI.

M. VESELI (S) : Merci Monsieur le Président. Je voulais tout d'abord remercier le Conseil administratif et les équipes pour la réponse rapide à cette motion. Donc à travers cette motion, on demandait trois choses, un état des lieux précis et chiffré, une évaluation rigoureuse des impacts et surtout des propositions concrètes pour mieux répartir l'effort de logement.

Et qu'avons-nous reçu aujourd'hui ? Une présentation générale du plan directeur communal, un rappel des cadres légaux et une description des secteurs de densification. Moi ce que j'attendais, c'est vrai qu'à travers cette réponse, c'était un diagnostic terrain. C'est vraiment le point 2 pour moi qui était super important qu'on ne retrouve pas du tout dans la réponse.

Donc moi j'attendais une évaluation globale de la pression, donc sur les écoles, sur les crèches, sur la mobilité, les espaces publics, sur cette partie de la commune. On n'y trouve rien. C'est dommage.

Je pense que si on avait pris peut-être un peu plus de temps pour répondre à cette question et aller questionner les gens du terrain, on aurait sûrement des réponses plus complètes. Donc voilà mais merci quand même et voilà.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur le conseiller municipal. Y a-t-il d'autres remarques sur cette réponse du Conseil administratif ? Cela ne semble pas être le cas, nous remercions donc une nouvelle fois l'exécutif pour sa réponse et nous en prenons acte.

*« **MOTION***

Vu

- *Le Plan directeur communal (PDCom) d'Onex, adopté par le Conseil municipal le 10 octobre 2023 et approuvé par le Conseil d'État le 20 décembre 2023, qui fixe les orientations stratégiques du développement territorial*
- *Les nombreuses opérations de densification et de surélévation déjà réalisées dans le secteur d'Onex-Marché et de ses abords, entraînant une concentration disproportionnée de la population et une pression excessive sur les infrastructures et la qualité de vie*
- *Les préoccupations exprimées par de nombreux habitants et habitantes face à la saturation des équipements publics et à la transformation excessive du cadre bâti*
- *La nécessité, dans un contexte de crise du logement, de garantir un développement équilibré du territoire communal afin de répondre aux besoins de la population tout en préservant la qualité de vie*

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition des Socialistes

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 19 oui et 10 non

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- *De présenter un état des lieux précis des surélévations et nouvelles constructions réalisées dans le secteur d'Onex-Marché et dans les quartiers adjacents, en indiquant le nombre de logements créés, la typologie des bâtiments, ainsi que leur répartition temporelle depuis 2015 ;*
- *D'évaluer de manière rigoureuse l'impact cumulé de ces opérations sur les infrastructures publiques (écoles, crèches, mobilité, espaces publics, stationnement), ainsi que sur la qualité de vie des habitantes et habitants ;*
- *De proposer, sur la base de ce diagnostic, des propositions concrètes visant à mieux répartir l'effort de logement sur l'ensemble du territoire communal, afin de réduire les déséquilibres territoriaux et de répondre de manière plus juste aux besoins sociaux en matière de logement.*

** * **

***RÉPONSE** :*

Introduction

Le Conseil administratif comprend les préoccupations des motionnaires et du Conseil municipal. Le territoire communal compte des unités urbaines différentes - la zone villa, le bourg historique et les grands ensembles hérités des années 60 - dont découlent les différences de densité de population.

Le PDCom dont la mise à jour a été adoptée par le Conseil municipal en octobre 2023 et approuvée par le Conseil d'Etat en décembre 2023 est élaboré en vertu de l'application de la Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT) et en adéquation avec les orientations du Plan directeur cantonal 2030 (PDCn) qui visent à freiner l'étalement urbain.

Les enjeux de densification, de mobilité, d'équipements publics, d'espaces publics, de patrimoine et d'environnement sont abordés de manière intégrée dans la planification directrice communale et cantonale afin de garantir un développement harmonieux et cohérent du territoire.

Ainsi l'ensemble des orientations d'aménagement du territoire communal traduites dans le PDCom prévoit d'adapter le développement urbain d'Onex aux caractéristiques spatiales, sociales et environnementales des différents quartiers, et vise à mieux répartir l'effort de logement sur l'ensemble du territoire communal.

Diagnostic et planification urbaine

Le Plan directeur communal (PDCom) de la Ville d'Onex définit les orientations du développement communal pour les dix à quinze prochaines années. Son élaboration s'inscrit dans un processus complexe et pluridisciplinaire, et s'appuie sur une analyse approfondie du territoire qui nécessite l'établissement de diagnostics thématiques couvrant l'ensemble du périmètre communal.

L'ensemble des orientations d'aménagement traduites dans le PDCom s'appuie sur :

- *les diagnostics thématiques,*
- *le résultat d'ateliers participatifs incluant la société civile et les élus.*

Il est important de rappeler que le déséquilibre de densité des logements de part et d'autre de la route de Chancy a été mis en évidence lors de l'élaboration du PDCom, lequel prévoit de corriger ces inégalités territoriales et de mieux répartir l'effort de construction de logements.

Localisation des secteurs de densification

Conformément au PDCn 2030 et au PDCom 2023, les principaux secteurs de densification urbaine sont localisés aux abords de la route de Chancy, au sud de la route de Chancy et le long de la route de Lancy.

Le plan de synthèse du PDCom joint en annexe (voir illustration n°1), localise les périmètres de projets urbains situés en zone de développement et les secteurs de densification situés en zone 5 – zone villa.

Projets urbains situés en zone de développement :

Ces projets urbains prévoient d'accueillir des logements, des activités et des équipements publics. Ils répondent aux orientations du PDCn - fiche A02 "Poursuivre la densification de

la couronne urbaine" - qui visent à créer de nouveaux quartiers denses, d'affectation mixte et intégrés dans la structure urbaine existante.

Il s'agit des projets urbains suivants :

- *PLQ Moraines du Rhône : logements, activités et équipements publics.*
- *PLQ Pralée (1 et 2) : logements, équipements publics et activités.*
- *PLQ Pré-Longet (1 et 2) : logements et activités.*
- *Secteur Nant-de-Cuard : logements et activités (réflexion en cours).*
- *Image directrice et MZ Onex-Centre : logements, activités et équipements publics.*

Dans les secteurs situés en zone de développement, la mixité des logements est prévue par la loi. En effet, les plans localisés de quartier (PLQ) garantissent la répartition de logements répondant à un besoin prépondérant d'intérêt général en vertu des articles 5 et 4A LGZD.

La répartition est la suivante :

- *1/3 de logements LUP,*
- *1/3 de logements locatifs ZD-LOC (non subventionnés),*
- *1/3 en vente PPE ou en locatif libre.*

<u>Densification de la zone 5 – zone villa :</u>

La zone 5 constitue un réservoir de densification. La stratégie de densification de la zone villa repose sur une approche différenciée définie conjointement par la Commune et le Canton dans le Plan guide de la densification de la zone 5 d'Onex (2018). Elle distingue :

- *Les "secteurs de densification accrue" sans modification des limites de zone (MZ)*

La densification de la zone villa sans modification de la zone 5 répond à la fiche A04 du PDCn "Favoriser une utilisation diversifiée de la zone 5" et encourage l'habitat groupé.

Depuis 2020, le Grand Conseil a adopté la mise à jour de la loi sur les constructions (LCI). L'art. 59 al. 4 LCI prévoit désormais que la Commune peut accorder, par dérogation, une majoration de la densité. Dès lors, si les circonstances le justifient et que le projet s'intègre harmonieusement dans le quartier, l'indice d'utilisation du sol (IUS) peut augmenter et passer de 0.25 à 0.4, voire 0.6 pour les parcelles de plus de 5000m² et dont les projets respectent la norme THPE.

- *Les secteurs de densification avec modification des limites de zone (MZ)*

Les secteurs de densification de la zone 5 nécessitant au préalable une modification des limites de zone (MZ) répondent à la fiche A03 du PDCn « Étendre la densification de la zone villa par modification de la zone ».

Ces périmètres définis conjointement avec le Canton ont été approuvés par le Conseil d'État lors de l'adoption du PDCom par le Conseil municipal en 2023. En revanche, les modalités de mise en œuvre d'une MZ, relevant de la compétence cantonale, restent à préciser.

Nouvelles constructions et surélévations autorisées ces dix dernières années

Comme le montre l'illustration n° 2 figurant en annexe, les autorisations de construire de ces dix dernières années sont majoritairement situées en zone villa et au sud de la route de Chancy.

Secteur Onex-Cité

En ce qui concerne le secteur Onex-Cité, deux projets ont été autorisés ces dix dernières années. Il s'agit de deux surélévations :

- *DD 108 601, sise avenue des Grandes-Communes 27.*
- *DD 333 476, sise avenue du Gros-Chêne 44, 46, 48, 50.*

Elles totalisent une vingtaine de nouveaux logements. Leurs incidences sur le stationnement et sur les équipements publics demeurent négligeables dans le secteur concerné.

Au sud de la route de Chancy et dans la zone villa

Les autorisations de construire concernent les bâtiments du PLQ Pré-Longet et les nouvelles constructions d'habitat groupé de la zone villa qui ont bénéficié d'une dérogation au sens de l'art. 59 al. 4 LCI. Ces dernières sont principalement situées dans les secteurs de densification accrue.

Qualité de vie des habitants et infrastructures publiques

Les opérations de densification questionnent automatiquement la capacité d'accueil des équipements publics existants. Les besoins varient en fonction du nombre de logements créés ou projetés.

Des solutions adaptées sont apportées au cas par cas. Le Conseil administratif et les services communaux cherchent continuellement à apporter des solutions les mieux adaptées afin de répondre aux besoins et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Dans le cadre des équipements scolaires, l'état de vétusté des bâtiments et les besoins grandissants guident les projets de rénovation, de transformation et d'agrandissement des bâtiments existants. Le Conseil administratif et les services de l'administration communale effectuent un travail constant sur l'évaluation de la capacité d'accueil des équipements scolaires. Ils collaborent étroitement avec le Service de la recherche en éducation (SRED) du Département de l'instruction publique de la formation et de la jeunesse (DIP). Les services complètent ainsi leur diagnostic en s'appuyant sur les prévisions annuelles des effectifs scolaires produites par le SRED.

Conclusion

Le Conseil administratif et les services communaux œuvrent de manière constante à la concrétisation des politiques publiques en vigueur définies par le PDCn 2030 et le PDCom.

À cet effet, le Conseil administratif, dans son action, s'attache à considérer les particularités de l'ensemble du territoire communal afin de répondre aux objectifs du PDCom visant notamment à :

- *mieux répartir l'offre de logement,*
- *encourager la mixité LUP, ZD-LOC et PPE,*
- *diversifier les formes d'habitat,*
- *garantir l'offre en infrastructures publiques de manière suffisante,*
- *assurer un aménagement qualitatif et cohérent des espaces publics,*
- *préserver les structures végétales existantes et limiter les effets des îlots de chaleur.*

Ainsi, l'état des lieux présenté dans le cadre de la présente motion témoigne de l'implication permanente du Conseil administratif en faveur d'un développement équilibré et cohérent du territoire communal, respectueux de l'intérêt général et du cadre de vie des habitantes et habitants.

Le Conseil administratif

Annexes :

- ***Illustration n° 1** : Plan de synthèse du PDCom avec secteurs de projets urbains en zone de développement et secteurs de densification de la zone 5.*
- ***Illustration n° 2** : Plan de localisation des surélévations et des nouvelles constructions autorisées depuis 2015.*

Onex, le 12 février 2026»

13) Réponse du Conseil administratif à la motion 442A du 3 février 2026 "Place des Deux-Eglises"

Le Président (S) : Je cède la parole à Monsieur STUTZ qui en était l'auteur.

M. STUTZ (LC) : Merci Monsieur le Président. Nous remercions le Conseil administratif pour la réponse donnée à notre motion qui apporte les réponses aux questions posées.

Nous attirons toutefois l'attention sur le trafic de transit dans la commune et restons persuadés qu'il est nécessaire que cette problématique soit résolue avant la réalisation d'un tel aménagement afin de ne pas engorger davantage les rues de la cité d'Onex aux heures de pointe et péjorer les déplacements des habitants de notre commune.

Nous resterons attentifs aux méthodes utilisées pour les études complémentaires en lien avec cet aménagement ainsi que pour sa mise à l'essai. Merci.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. Alors je me réjouis de voir la phase test et de voir aussi la réaction de la population. Comment est-ce qu'on va s'en sortir.

Et j'espère que dans cette phase en fait ça ne sera pas une simple barrière moche de chantier, mais que ce sera vraiment une vitrine dédiée et destinée à la population, un espace gratuit qui inclut chaque onésien.

Parce que chacun d'entre nous on a le droit à la ville, on a le droit de se la réapproprier selon nos besoins. Donc j'espère qu'il y aura des petits pots de fleurs. Qu'il y aura quelque chose, des food trucks, des marchés de Noël, des marchés de Pâques, enfin libre à vous pour toute imagination. Mais que ça sera vraiment un endroit de rencontre joyeux et convivial. Merci.

M. CATTANI (S) : Merci Monsieur le Président. Je rejoins un peu mes deux préopinants. Nous essentiellement on va être attentif à ce que le périmètre étudié ne se limite pas autour de la place des Deux-Églises mais il englobe vraiment la cité parce que les reports de trafic se feront.

Et puis, les différents amendements qu'on a votés la dernière fois, c'était pour rendre attentif qu'en fait on ne mesure pas uniquement le trafic, mais aussi les répercussions sur la mobilité douce notamment. Merci.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur CATTANI. La parole n'étant plus demandée sur cette réponse, nous en prenons acte et remercions une nouvelle fois le Conseil administratif pour sa rédaction.

*«**MOTION***

Vu le MEP visant à transformer le carrefour des Deux-Églises en un lieu de détente, et à y supprimer tout trafic motorisé à l'exception de celles réservées à la mobilité douce

Vu que ce projet entraîne la suppression des places de stationnements

Vu les nombreuses questions soulevées concernant les effets sur la circulation qu'un tel aménagement pourrait engendrer lors de la présentation de la solution retenue

Vu l'importance du trafic de transit actuel au travers de la Cité Nouvelle

Vu que, lors de cette présentation, le Conseil administratif n'a pas été en mesure de démontrer que la fermeture de la place des Deux-Églises réduirait effectivement le trafic de transit à travers la Cité Nouvelle

Vu les nombreuses études déjà réalisées au cours de ces quinze dernières années

Vu que les conclusions et recommandations de ces études demeurent inconnues d'une grande partie des conseillères et conseillers municipaux actuellement en fonction

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Groupe Le Centre

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e :

par 18 oui et 11 non

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *De réaliser un inventaire de l'ensemble des études de circulation effectuées au cours des vingt dernières années dans le périmètre de la Cité Nouvelle, depuis la route du Pont-Butin jusqu'au chemin de l'Auberge ainsi que sur l'ensemble de la commune ;*
2. *De présenter au Conseil municipal une synthèse de ces études ;*
3. *Cette synthèse des études devra être actualisée, si nécessaire, à la situation actuelle de la charge du trafic routier, en indiquant spécifiquement les impacts attendus du réaménagement de la Place des Deux-Églises sur :*
    - *le trafic de transit dans la Cité-Nouvelle*

- *la fluidité du trafic dans la Cité-Nouvelle*
- *l'accès aux commerces*
- *la qualité de vie des habitants (déplacements, bruits, pollution)*
- *la mobilité douce*
- *et la fréquence commerciale des transports en commun*

4. *Avant d'entreprendre tout travail de réaménagement de la place des Deux-Églises, de prévoir une période avec des mesures à l'essai pour vérifier les impacts estimés.*

* * *

***RÉPONSE** :*

Contexte

La place des Deux-Eglises est un espace central pour notre commune. Actuellement carrefour routier, elle offre un potentiel important de requalification pour devenir un espace qualitatif à destination de notre population.

Depuis plusieurs législatures, le Conseil administratif a étudié les différentes options permettant de réduire fortement l'impact de la circulation routière sur la place, notamment celui du trafic de transit, en limitant les contraintes induites sur la population onésienne.

Appuyé par les compétences d'ingénieurs en circulation, le Conseil administratif a décidé en 2020 de fermer la place au trafic individuel motorisé (TIM), confirmant le schéma de circulation prévu à l'arrivée du tram en 2011.

Le mandat d'étude parallèle (MEP) pour la place des Deux-Eglises est donc une réponse à l'opportunité d'un espace libéré du TIM. Nous nous référons ainsi à l'exposé des motifs de la délibération 2392 votée par votre Conseil le 20 juin 2023.

Mise en œuvre du MEP

Le Conseil administratif entend les demandes de sa population, portée par votre Conseil via la présente motion, visant à démontrer que la fermeture de la place des Deux-Eglises au TIM ne péjorera pas les conditions de circulation pour les Onésiennes et les Onésiens.

Le Conseil administratif partage ces préoccupations et prépare la mise en place d'une phase de test qui reprendra le schéma de circulation prévu par le projet lauréat du MEP. C'est-à-dire la fermeture au TIM de la place des Deux-Eglises et de la rue des Bossons depuis les galeries du Loup. Des mesures complémentaires doivent également être mises en place. Pour rappel, le Canton via l'Office cantonal des transports (OCT) a participé au jury du MEP et partage ses conclusions en termes de circulation.

Préalablement à cette phase de test, une mise à jour des données sera réalisée en termes de charges de trafic. Le monitoring de la phase de test pourra ainsi être réalisé de manière objective (avant – après) et nourrir une nouvelle étude dont les conclusions permettront d'objectiver les conséquences de la mise en œuvre de l'aménagement et de générer une adhésion globale au projet.

Cette démarche s'appuiera sur une analyse approfondie des conclusions des études menées depuis 2012, lesquelles seront pleinement intégrées à la nouvelle étude avant le lancement de la phase de test.

Le Conseil administratif estime que ses propositions répondent pleinement aux demandes de la présente motion et souhaite débuter prochainement l'étude et la phase de test. A cet effet, une délibération vous sera présentée prochainement afin d'obtenir le budget nécessaire. Votre Conseil sera pleinement intégré au suivi de l'étude via la commission référente.

A l'appui des éléments développés ci-dessus, le Conseil administratif estime répondre pleinement aux invites de la présente motion :

- *1. L'inventaire sera réalisé dans le cadre de l'étude proposée, précédant la phase de test.*
- *2. Une synthèse sera présentée au Conseil municipal dans le cadre du suivi en commission.*
- *3. L'étude et la phase de test permettront de mettre à jour les données et d'évaluer précisément les impacts de la fermeture de la place des Deux-Eglises au TIM.*
- *4. Une phase de test est effectivement prévue sur une durée suffisamment longue pour permettre de confirmer la pertinence d'une fermeture.*

Le Conseil administratif vous remercie pour la bonne réception de la présente réponse.

Le Conseil administratif

Onex, le 19 février 2026»

14) Réponse du Conseil administratif à la motion 423A du 26 novembre 2024 "Nouvelle maison de quartier dans le futur quartier des Moraines-du-Rhône"

Le Président (S) : Je cède la parole à Monsieur VESELI qui en était l'auteur.

M. VESELI (S) : Merci Monsieur le Président. Je dois dire que la réponse du Conseil administratif à cette motion me laisse un goût amer parce qu'au fond tout est reconnu, le manque de lieu pour les jeunes, l'augmentation future de la population, les enjeux de cohésion sociale, l'importance du travail socio-éducatif.

Mais malgré ces constats partagés, la conclusion est simple. On ne fait rien de nouveau. Autrement dit, on admet les besoins, mais on renonce à y répondre par un projet structurant. Et c'est précisément là que le problème commence.

Cette motion ne demandait ni un caprice, ni un projet démesuré. Elle proposait simplement d'anticiper les besoins d'un quartier et d'offrir un espace de rencontre, d'animation et de lien social à une population qui va continuer à augmenter dans les prochaines années. C'était une démarche de prévention, d'anticipation et de vision pour notre Commune.

Parce que nous savons toutes et tous ici qu'une maison de quartier n'est pas simplement un bâtiment, c'est un outil de cohésion social. C'est un lieu d'ancrage pour les jeunes. C'est un espace où on construit des projets, où se tissent des liens entre habitants, entre générations et entre cultures.

Et dans une Commune comme la nôtre où les enjeux sociaux sont bien réels, ces espaces ne sont pas accessoires. Ils sont essentiels.

Dans la réponse qui nous est faite, il est souvent rappelé que la Maison onésienne existe et qu'elle propose déjà de nombreuses activités. Et bien sûr, personne ne remet en cause le rôle important qu'elle joue dans la vie locale.

Mais il faut aussi regarder la réalité. Nous parlons d'une commune d'environ 20'000 habitants. Dans une ville de cette taille, considérer qu'un seul lieu central suffit à répondre aux besoins de toute la population, pose question. En particulier lorsque certains secteurs continuent de se développer et d'accueillir de nouveaux habitants.

Ce qui est frappant dans cette réponse, c'est aussi l'accumulation d'exemples d'activités, d'animations et de dispositifs existants comme si la multiplication d'actions ponctuelles pouvait remplacer l'existence d'un véritable lieu de quartier.

Mais les professionnels du terrain le savent, des activités ne remplacent pas un espace. Des animations ne remplacent pas un lieu d'appropriation. Et le travail hors murs aussi précieux soit-il, ne remplace pas un ancrage collectif dans un quartier.

Nous parlons ici d'un secteur qui va encore accueillir des habitants. Et nous choisissons dès aujourd'hui de dire que ce quartier pourra se développer sans véritables infrastructures socio-culturelles propres. C'est un choix.

On nous parle ensuite de contraintes financières. Bien sûr gérer les finances publiques est une responsabilité. Mais il faut aussi rappeler que les investissements dans le social, dans la jeunesse et dans la vie de quartier, ils sont souvent ceux qui permettent d'éviter que des tensions ne s'installent plus tard.

L'histoire des politiques publiques nous l'a appris. Lorsque les infrastructures sociales manquent, les problèmes ne disparaissent pas. Ils se déplacent simplement dans l'espace public.

C'est pourquoi je pense sincèrement que nous manquons ici une occasion importante. Et je reste convaincu que la question d'une véritable infrastructure de quartier dans le secteur des Moraines-du-Rhône finira par se reposer tôt ou tard. La seule différence c'est que nous aurions pu anticiper.

Par ailleurs, avec deux autres membres de la commission sociale, nous allons solliciter le Président de la commission afin que ce sujet puisse être étudié en profondeur en commission. L'objectif sera notamment de pouvoir entendre différents acteurs du domaine socio-culturel et pourquoi pas d'inviter des experts externes afin qu'ils puissent porter un regard sur ce qui se fait actuellement dans notre commune, sur les besoins réels de la population, et sur les perspectives possibles pour l'avenir.

Parce qu'au-delà de cette motion, la question de l'accès aux espaces de rencontre, de sociabilisation et de participation pour les habitants, mérite à mon sens un débat approfondi et éclairé. Je vous en remercie.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci Monsieur le Président. Et merci à Monsieur VESELI pour sa prise de position et son analyse de cette réponse. Évidemment je partage tout ce qui a été dit.

Je vais revenir quelques petits points en plus. Moi je trouve dommage qu'on demandait une enquête, la réponse... donc une enquête des besoins des 12/15 ans notamment, la réponse du Conseil administratif c'est qu'il y a des échanges avec des partenaires et puis qu'en analysant avec les partenaires les besoins, et un peu plus tard on nous parle qu'effectivement il y aurait une analyse qui est faite, mais on ne l'a pas.

Donc cette enquête on ne l'a pas. Apparemment vous êtes en train de travailler sur les besoins. Mais vous ne les dites pas. Donc moi je me pose la question pourquoi déposer cette réponse à cette motion alors que vous n'avez pas la réponse, mais que vous êtes en train de la chercher.

Pourquoi ne pas attendre plus tard avec une réponse du coup qui nous dit, comme disait Monsieur VESELI, qui nous dit le constat, mais qui manque vraiment d'imagination. On est là voilà le constat il est fait. Mais moi ça me désole vraiment pour les jeunes, pour la jeunesse. C'est toujours la même chose. C'est eux qui passent en dernier. Et il n'y a pas que la Ville d'Onex, je tiens à le préciser. Mais c'est un constat quand même assez global.

Ce que je note aussi, c'est que vous, je cite, restez ouvert et étudiez avec la FASe une augmentation de l'offre existante. Alors au-delà de rester ouvert, moi j'espère vraiment que ce sera inscrit au prochain budget 2027. Et j'y serais vraiment attentive, un poste en plus pour la FASE et des réflexions.

Qu'on arrive avec quelque chose. Il y a le pavillon 150ème où Monsieur PASCHE à côté de moi a fait un travail remarquable. Il y a des espaces qui existent. Soyons imaginatifs. Essayons de les utiliser. Essayons de remettre ces ressources qu'on peut payer avec le Canton à la FASE où on a une aide.

Vous notez notamment qu'il y a un fond de Fr. 250'000.00 qui est disponible où évidemment la Ville d'Onex devrait aussi contribuer. Mais il y a un fond disponible. On ne dit pas de tout l'utiliser. De se baser sur vos analyses que vous faites avec les partenaires, et d'utiliser ce qui existe déjà.

Des bâtiments qui seraient utilisés, des bâtiments de la commune utilisés temporairement pour d'autres. Des bâtiments vides, des bâtiments qui existent déjà et en faire quelque chose de mieux.

Vraiment soyons imaginatifs. C'est ça qui nous sauve quand on a un peu moins de moyens que les autres. Mais ayons de l'ambition pour notre jeunesse comme disait Monsieur VESELI. Si ce sont les problèmes qu'on ne gère pas dès le début, ils ont des répercussions ensuite. Voilà bref.

Je suis un peu dépitée parce que si Madame GIROUD, elle, son cheval de bataille c'est les cuisines scolaires, nous c'est la maison de quartier. Et on ne va pas lâcher. Vraiment c'était un argument de campagne qui a été utilisé aussi par les Verts. Aujourd'hui on est élus, on est là.

Voilà je demande un petit peu d'imagination au Conseil administratif et de nous revenir avec une solution qui permette de répondre à ces besoins identifiés. Merci.

M. FONTAINE (MCG) : Merci Monsieur le Président. Moi je peux que soutenir la motion qui a été déposée, rejoindre les paroles de Madame BEAUSOLEIL. C'est vrai que ce soit beaucoup les cuisines scolaires ou des coins pour les jeunes, on en a vraiment besoin à Genève.

Et franchement je suis ravi d'être le Président de cette commission action sociale, parce qu'on a pas mal de boulot cette année entre les cuisines scolaires et maintenant cette motion. Mais je l'accueille à bras ouverts parce que franchement je pense qu'on va avoir du boulot et que je pense que des idées on en a tous autour de la table pour les jeunes. Et je me réjouis de commencer ça assez rapidement si on le renvoie en commission. Merci.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur le conseiller municipal. La parole n'étant plus demandée sur cette réponse, nous en prenons acte et remercions une nouvelle fois le Conseil administratif pour sa rédaction.

*«**MOTION***

Vu

- *L'insuffisance actuelle et l'inadaptation des lieux d'accueil pour les jeunes onésien-nes de 12 à 25 ans*
- *Les besoins d'accompagnement éducatif, de prévention, de création du lien avec les institutions et du suivi des jeunes d'Onex*
- *Le peu de lieux ou d'activités mis à disposition de la jeunesse onésienne sur le territoire onésien*
- *Le nouveau projet de construction prévu au Moraines-du-Rhône et l'augmentation de la population qui en découlera*
- *Le besoin d'établir des liens entre des jeunes de cultures, milieux et d'âges différents*
- *La présence accrue des jeunes d'Onex dans les rues et les nuisances que cela peut engendrer*
- *Le taux de fréquentation croissante des jeunes onésiens et onésiennes à la Villa Tacchini, située sur le territoire de Lancy, à la limite de la commune d'Onex*
- *La mise en place prochaine de nouveaux équipements sportifs aux Tattes*

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition des Socialistes et des Vert-es

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 26 oui

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- *De mener une enquête auprès des habitant-es d'Onex afin de comprendre leurs besoins en matière d'infrastructures communautaires, notamment à destination de la*

jeunesse entre 12 et 25 ans dans la perspective de la prochaine augmentation de la population liée au développement du quartier des Moraines-du-Rhône ;

- *De planifier la création d'une maison de quartier dans le cadre du développement des Moraines-du-Rhône, afin de répondre aux besoins existants et croissants de la population onésienne en matière de lien social, d'animation et de vie de quartier ;*

- *D'ouvrir cette maison de quartier durant les week-ends et les vacances scolaires, notamment en faveur des jeunes ;*

- *D'intégrer la FASe (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle) dans la réflexion sur la gestion et l'animation de cette future maison de quartier, sachant qu'Onex est classée parmi les communes les plus précaires du canton, ce qui permettra d'obtenir une partie du financement des postes par la FASe ;*

- *De favoriser une démarche associative des jeunes, en collaboration avec la FASe, non seulement concernant leur implication dans la maison de quartier mais aussi plus largement concernant leur place dans la Commune ;*

- *De veiller à ce que cette nouvelle maison de quartier s'insère dans les dispositifs existants aux alentours – la Villa Tacchini sur Lancy, la Maison Onésienne, les futurs espaces de création et de représentation projetés dans le projet de salle de spectacle polyvalente (actuelle salle communale) et la nouvelle place de jeux des Tattes – afin que ces infrastructures se complètent et se renforcent ;*

- *De collaborer avec les habitant-es et les associations locales pour concevoir des espaces et des activités au sein de la maison de quartier qui répondent à leurs attentes et encouragent le bien-vivre ensemble dans ce nouveau quartier et plus largement dans la commune d'Onex ;*

- *D'inclure des espaces publics conviviaux et intergénérationnels dans la planification du projet, permettant aux nouveaux résidents de se rencontrer, de participer à des activités et de favoriser la cohésion sociale dans un secteur en pleine mutation.*

** * **

RÉPONSE :

La motion s'inscrit dans un contexte de développement urbain et démographique important pour la Commune, qui soulève légitimement des enjeux en matière d'offre en animation socioculturelle et en accompagnement de la jeunesse et de la population.

A ce titre, le Conseil administratif est sensible aux constats et préoccupations exprimés dans l'exposé des motifs de la motion. Dans une approche préventive, afin de contribuer à réduire l'aggravation des problématiques et renforcer la cohésion sociale, il partage l'importance accordée aux politiques d'animation socioculturelle et de travail socioéducatif, notamment en faveur des jeunes âgé-es de 12 à 25 ans.

Toutefois, le Conseil administratif doit inscrire son action dans un cadre financier et organisationnel contraint, tel que présenté dans le cadre du budget 2026 et du plan d'investissement pluriannuel.

Le Conseil administratif répond ci-après, point par point, aux propositions et demandes formulées dans la motion.

Point 1 : Mener une enquête auprès des habitant-es afin d'identifier les besoins en infrastructures communautaires

Le Conseil administratif procède déjà, par l'intermédiaire de ses services et des partenaires, à l'identification des besoins prioritaires de la population en matière de politiques publiques, notamment en ce qui concerne l'animation socioculturelle et le travail socioéducatif. A ce titre, il est particulièrement attentif à intégrer ces dimensions dans le développement et l'adaptation des politiques, des projets et des infrastructures déployés sur la commune. Ces démarches reposent sur les observations de terrain et l'expertise des services communaux et des partenaires grâce à leur action de proximité, au plus proche des réalités locales. Les échanges réguliers avec les réseaux professionnels et institutionnels, le tissu associatif et civil, les groupes et personnes ressources, les bénévoles, les bénéficiaires et/ou les milieux spécialisés, y compris académiques, viennent compléter et nourrir les analyses et le monitorage des politiques publiques existantes, ainsi que des besoins d'évolution.

Dans le contexte du futur développement du quartier des Moraines-du-Rhône et de l'augmentation de la population qui en découlera, le Conseil administratif privilégie ce type d'approche et méthodologie, jugées plus riches et adaptées que la réalisation d'une enquête ponctuelle pour suivre en continu l'évolution des besoins des Onésiennes et Onésiens.

Point 2 : Planifier la création d'une maison de quartier dans le cadre du développement des Moraines-du-Rhône

Bien que sensible aux besoins de la population onésienne en matière de lien social, d'animation et de vie de quartier, la création d'une nouvelle maison de quartier représenterait des coûts de fonctionnement et d'investissement importants pour la Ville d'Onex. A titre d'exemple, une structure d'ampleur relativement contenue comme la Villa Tacchini, avec une dotation en personnel de 6,5 ETP, impliquerait, pour la Ville d'Onex, un montant estimatif annuel de Fr. 650'000.00, comprenant les ressources humaines et les frais de fonctionnement[1].

À ces charges annuelles récurrentes viendraient encore se rajouter les frais liés à la mise à disposition des locaux entièrement à charge de l'administration (loyers, électricité, eau et chauffage, aménagements mobiliers, équipements informatiques, travaux de réparation, entretien, etc.). Ces coûts, variables selon les options retenues, augmenteraient encore davantage l'effort financier requis. Dans l'exemple précité, ils représentent, chaque année, un montant complémentaire de Fr. 176'750.00.

[1] Le budget de fonctionnement inclus tous les frais usuellement nécessaires à l'exploitation du centre et au déploiement des activités (projets, événements, sorties, petits-jobs, matériel divers, fournitures, alimentation, déplacements, abonnements téléphoniques, Internet, etc.)

Enfin, vu la pénurie de locaux disponibles à Onex et le souhait du Conseil administratif de favoriser, dans la mesure du possible, davantage d'activités liées à la promotion économique, la construction d'un bâtiment permettant l'accueil d'une nouvelle maison de quartier nécessiterait l'engagement de crédits d'investissement conséquents, à amortir sur plusieurs exercices, et générerait durablement des nouvelles charges d'exploitation et d'entretien pour la Commune.

Point 3 : Ouvrir la nouvelle maison de quartier durant les week-ends et les vacances scolaires

Le Conseil administratif est attentif à la question de l'accès des jeunes, et de la population, aux prestations communales et relève que, parmi l'offre des activités socioculturelles et éducatives existantes à Onex, différentes prestations à destination des 12-25 ans sont déjà proposées durant les week-ends et les vacances scolaires, y compris en période estivale.

Au regard des 12-25 ans plus spécifiquement, mais pour les autres classes d'âge aussi, tout au long de l'année, la maison de quartier d'Onex, située à la Maison Onésienne et placée sous la responsabilité du Service action citoyenne de la Ville d'Onex, ainsi que l'équipe de travailleurs sociaux hors mur (TSHM) de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) proposent, de manière complémentaire, des accueils et activités sur l'ensemble des ***vacances scolaires en cours de saison*** *(octobre, janvier, février, Pâques).*

Pendant les ***vacances scolaires d'été****, avec les départs et la chaleur, les jeunes, comme les autres catégories de la population, privilégient les activités en plein air et en dehors des lieux d'accueil, raison pour laquelle, en partenariat avec les TSHM de la FASe, chaque été, en plus des offres existantes portées par l'administration et les acteurs associatifs ou institutionnels[2], un programme étoffé d'animations socioculturelles est organisé et déployé en extérieur, comme à la Place du 150ème et dans les parcs et lieux fréquentés. Ces dispositifs, qui permettent d'inclure un nombre important de jeunes, sont complétés par différentes activités en leur faveur comme des sorties au lac, des activités ludiques ou sportives (accrobranche, parcs aquatiques, rafting, karting, etc.) et des projets éducatifs construits avec les jeunes (randonnées et camping à la montagne, séjour à la mer dans des villes à découvrir comme Bandol dans le cadre du jumelage avec Onex, Marseille, Barcelone ou Cap d'Agde). Les tournées pour aller à l'encontre des jeunes sur l'ensemble du territoire onésien le vendredi et samedi soir, de 20h à 24h, sont maintenues et le reste de l'activité (permanences d'accueil et d'information, présences sociales dans le quartier, etc.) est adapté aux besoins spécifiques de la période estivale.*

Concernant les ***week-ends****, le Conseil administratif relève que la maison de quartier, face au constat d'un besoin, depuis la rentrée scolaire 2024 a élargi à 22h30, en lieu et place de 19h, l'horaire d'accueil réservé aux 12-17 ans à l'Unité de prévention pour adolescent-es (UpAdos) les vendredis soir, au même titre que les 18-25 ans qui peuvent bénéficier d'un accueil différencié jusqu'à la même heure dans le cadre du Café Communautaire. Sous*

[2] Activités gratuites aquatiques gratuites pour les 11-17 ans à Versoix dans le cadre de la grève nautique, spectacles culturels et petits-déjeuners à la Place du 150ème, centres aérés au Jardin Robinson d'Onex (JRO) et au parc des Evaux, colonie de vacances, etc.

la responsabilité des TSHM FASe, tous les samedis deux salles de sport sont ouvertes aux 12-25 ans, entre 16h et 20h, au cycle d'orientation des Marais et dans l'école primaire d'Onex-Parc, et tous les vendredis et samedis soir, de 20h à 24h, les tournées en hors mur pour aller vers les jeunes sont réalisées sur l'ensemble du territoire onésien. En fonction des propositions exprimées, notamment par les 12-25 ans, et des constats des professionnel-les, d'autres activités et projets, portés principalement par les TSHM FASe, mais également par la maison de quartier, se déroulent les week-ends, après avoir été construits de manière participative avec les jeunes, afin d'être au plus proche de leurs besoins et pouvoir les impliquer et responsabiliser.

A titre illustratif, de janvier à octobre 2025, le personnel éducatif de la maison de quartier a accompagné un groupe de dix jeunes, âgées de 14 à 20 ans et majoritairement composé de femmes (8 filles et 2 garçons), dans les différentes étapes et tâches nécessaires à l'organisation d'une sortie à Europa Park, comprenant la récolte de fonds, qui s'est finalement déroulée le samedi 11 octobre 2025. Dans le cadre d'événements comme l'inauguration de la nouvelle zone sportive des Tattes, ou le jubilaire des 175 ans de la Ville d'Onex, les équipes de la maison de quartier et de la FASe ont assuré une présence sociale lors des week-ends dédiés aux jeux et au carnaval d'Onex. Lors de projets spécifiques ou d'événements comme Vous (f)êtes Onex (VFO), notre traditionnelle fête de quartier du mois de juin, le déploiement des prestations de la maison de quartier s'étend aux samedis et dimanches, tout comme celui des TSHM FASe qui, selon les besoins et projets, organisent régulièrement des événements et activités sur les week-ends (sortie ski, cinéma, participations à des événements comme VFO, Onex-Bouge, la Trans'Onésienne, etc.).

De manière plus générale, le Conseil administratif souligne que, sur l'ensemble de l'année, tant la maison de quartier que les TSHM FASe font preuve de souplesse et disponibilité en dépassant régulièrement les plages d'ouverture des lieux d'accueil et/ou en adaptant les horaires de travail afin de répondre au mieux aux exigences des prestations en faveur des publics, y compris en semaine.

Point 4 & 5 : Intégrer la FASe dans la réflexion sur la gestion et l'animation de la future maison de quartier et favoriser une démarche associative des jeunes pour les impliquer dans cette démarche et concernant leur place dans la commune

Le Conseil administratif relève que, en complément aux prestations déployées par la maison de quartier, la FASe et les TSHM sont pleinement intégrés aux dispositifs d'animation socioculturelle et de travail éducatif déployés par l'administration en faveur des jeunes et que, dans l'ensemble des actions menées, la promotion de l'implication, consultation et responsabilisation de la jeunesse est au centre des actions menées, ainsi que des préoccupations et des objectifs visés, ceci tant par les autorités que par les professionnel-les en charge du domaine.

En lien avec la réponse du Conseil administratif à la motion 360 demandant de renforcer le travail social hors murs de la FASe à Onex, à partir de 2023, les ressources humaines et financières allouées en faveur des 12-25 ans ont été doublées. Sur la base des besoins identifiés, l'analyse de pertinence et faisabilité, menée conjointement avec la FASe, a abouti, dès 2023, à une augmentation annuelle du financement de la Ville d'Onex de Fr.

123'415.00, ce qui a permis d'augmenter la dotation en personnel de l'équipe TSHM FASe d'Onex à 3,7 équivalents temps plein (ETP), en lieu et place de 1,85 ETP en 2022.

En passant d'un budget annuel total de Fr. 237'078.00 pour les TSHM FASE en 2023, contre Fr. 113'663.00 en 2022, cette augmentation des ressources a permis de créer, développer et consolider une offre élargie de prestations auparavant inexistante. Les nouveaux locaux, loués par l'administration auprès de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex (FIVO) inaugurés en mai 2023 et idéalement situés en plein cœur du sous-secteur le plus précarisé d'Onex-Cité (rue du Comte-Géraud), ont également contribué de manière significative à cette évolution et amélioration.

Ces renforts, en plus d'avoir permis de consolider de manière importante la coordination et les collaborations avec la maison de quartier et les autres services et partenaires de l'administration, ont aussi rendu possible le déploiement de nouvelles prestations à destination des 12-25 ans, ainsi que de leurs familles et de la population plus largement, comme la mise en place de tournées en hors mur ayant lieu uniquement sur le territoire onésien, la création de permanences d'accueil et d'information dans les nouveaux locaux, la mise en place d'activités socioéducatives, préventives, sportives et/ou culturelles centrées sur le quartier ou, encore, de différents événements, projets et animations[3].

De plus, pendant les vacances estivales 2025 et 2026, sous l'impulsion du Secteur sports de la Ville d'Onex, moyennant un paiement complémentaire de Fr. 5'000.00, le partenariat avec la FASe a permis de bénéficier de leurs fonds internes pour réaliser un nouveau projet pilote d'animations d'été à la pataugeoire d'Onex (mise à disposition de transats, jeux de plein air, activités créatives, etc.). L'édition 2025, tout en permettant à de nombreux jeunes de pouvoir assumer un rôle actif et responsabilisant en étant engagé-es et encadré-es pour y travailler, a aussi contribué à apaiser les tensions et améliorer le vivre ensemble dans ce lieu très fréquenté. La deuxième édition aura lieu au même endroit cet été 2026. Enfin, dans le cadre du projet de nouvelle salle de spectacle polyvalente (actuelle salle communale), la proposition de rajout de locaux et d'espaces dédiés aux jeunes afin de renforcer l'offre culturelle et sociale à leur attention a été retenue et intégrée au projet.

En lien avec ce qui précède, grâce à des coûts RH un peu moins élevés du personnel FASe en raison du financement de l'État dont la Ville d'Onex pourrait bénéficier, en fonction de l'évolution des besoins et des moyens disponibles, le Conseil administratif reste ouvert à la possibilité d'étudier, en partenariat et concertation avec la FASe, la pertinence et la faisabilité d'une éventuelle augmentation de l'offre existante. Par ailleurs, depuis le début de la nouvelle législature, un travail d'analyse concernant plus particulièrement les besoins en prestations des 12-25 ans a été demandé et est en cours de réalisation auprès de l'équipe

[3] Pour ne citer que quelques autres exemples d'évolutions et nouvelles prestations : augmentation des suivis éducatifs, des orientations et des jobs repères pour les jeunes en rupture ou en difficulté; renforcement de l'accompagnement des groupes de jeunes utilisant les deux locaux en gestion accompagnée à l'école primaire des Racettes ; nouvelles animations de quartier à Comte-Géraud et à la Place du 150ème en plus du programme d'été ; tournées de prévention repas et littering sur les pauses de midi en proximité des écoles ; actions préventives contre la violence et les accidents à la sorties des cycles d'orientation ou la dépendance aux jeux d'argent et vidéos ; réalisation d'une grande fresque décorative avec les jeunes à la "tour bleue" d'Onex-Cité ; et bien d'autres encore.

TSHM FASe, en concertation et coordination avec le Service action citoyenne et la maison de quartier.

En ce qui concerne les aspects financiers, selon la règle approximative d'environ deux tiers des frais RH FASe subventionnés par l'État, contre un tiers à charge de la Ville d'Onex, les autorités exécutives attirent l'attention sur le fait que, pour pouvoir utiliser la somme annuelle d'environ Fr. 250'000.00 encore disponible pour la Ville d'Onex auprès de la FASe, notre administration, selon la norme indiquée, devrait tout de même dépenser environ Fr. 128'000.00 chaque année, ceci hors frais de fonctionnement annuels qui restent du ressort de la Commune, tout comme les coûts liés à la mise à disposition de locaux.

Pour terminer, le Conseil administratif tient à relever que ce montant ne concerne pas uniquement d'éventuelles nouvelles prestations FASe au niveau du travail social hors murs en faveur des 12-25 ans et/ou de la collectivité, mais également celles qui concernent d'autres publics et domaines, comme le Jardin Robinson d'Onex et le Terrain aventure du Petit-Lancy (TAPL) pour les moins de 12 ans.

Point 6 : Veiller à l'articulation de la future maison de quartier avec les dispositifs existants

Afin d'éviter les doublons et favoriser la complémentarité des offres répondant à des publics et usages diversifiés, le Conseil administratif partage l'objectif d'une coordination cohérente entre les différentes infrastructures, prestations, équipements et dispositifs socioculturels, sportifs et de loisirs existants, ou projetés, sur le territoire communal et à proximité, mentionnés dans les demandes et l'exposé des motifs de la présente motion.

De plus, comme indiqué dans la réponse à la motion 416 faite lors du Conseil municipal du mois de mars 2025, concernant Onex-Cité, le Conseil administratif est conscient des enjeux et des conséquences humaines et financières liées à la fragilisation, la paupérisation et au risque d'isolement de cette importante partie de la population onésienne. A ce titre, il soutient et développe une politique sociale active visant à promouvoir le vivre ensemble, améliorer la qualité de vie des habitant-es, et éviter l'aggravation des difficultés vécues par les personnes, les plus vulnérables particulièrement, dont la jeunesse fait partie.

En cohérence, de nombreuses prestations et activités sont financées, soutenues et/ou encouragées dans ce secteur où, comme le montre la figure 1 annexée, se retrouvent idéalement situés et en proximité : le Service action citoyenne et les lieux d'accueil de la maison de quartier d'Onex, le Service social, santé et enfance, la Villa YoYo ainsi que les locaux des travailleurs sociaux hors murs (TSHM) du BUPP (FASe), sans oublier le Service sécurité et la Villa Tacchini, la maison de quartier de Lancy, très proche de la frontière onésienne.

Point 7 : Collaborer avec les habitant-es et associations pour concevoir des espaces et des activités au sein de la maison de quartier

Le Conseil administratif tient à souligner que la participation des habitant-es constitue une valeur forte de l'action communale. Elle est au cœur des politiques publiques menées par

la Ville d'Onex et vise à favoriser l'engagement citoyen, la co-construction de projets et la prise en compte des besoins exprimés par la population, en particulier par les jeunes.

A titre d'exemple, depuis la rentrée scolaire 2025, un groupe de jeunes majeur-es, dont une partie fréquentait la maison de quartier, a été accompagné par le personnel éducatif dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet visant à mobiliser la jeunesse onésienne pour créer une nouvelle association vouée à réaliser des activités occupationnelles et festives en leur faveur. Afin de les soutenir, le collectif a été épaulé pour tenir un stand lors de la fête de l'Escalade organisée à la Maison Onésienne en décembre 2025 par la maison de quartier. Le mercredi 28 janvier 2026, les jeunes ont ensuite soumis et présenté leur projet et demande de soutien auprès du Comité du pilotage (COPIL) du Contrat de Quartier Onex-Cité (CDQ) dont les membres, convaincu-es par l'intérêt citoyen et collectif de leur projet, ont décidé de leur accorder le soutien financier demandé, afin de contribuer à les aider dans les premières phases de lancement. Par ailleurs, le travail de mobilisation et d'accompagnement réalisé à l'UpAdos a permis à un jeune garçon, devenu majeur, de franchir le pas pour intégrer le COPIL et représenter la voix des 18-25 en son sein restée vacante. Par la suite, fort de cette expérience, le même jeune s'est porté candidat et a été élu Président du COPIL pour la saison d'activité 2025-2026 en cours.

Dans cette perspective, le Conseil administratif entend poursuivre, dans la mesure des moyens à disposition, le soutien et l'encouragement des dynamiques participatives et collectives et veiller à ce que les espaces et activités développés dans le cadre des dispositifs communaux actuels, ou à venir, puissent continuer de s'inscrire dans cette logique de concertation et co-construction avec les jeunes, la population et les associations locales au bénéfice de l'intérêt et du bien collectif sur l'ensemble du territoire communal.

Point 8 : Inclure des espaces publics conviviaux et intergénérationnels dans la planification du projet

Les espaces publics conviviaux et intergénérationnels étant des éléments essentiels pour contribuer au renforcement du lien social et du vivre-ensemble, le Conseil administratif partage pleinement l'objectif visant à continuer de les intégrer dans l'ensemble des politiques publiques communales, que ce soit au niveau des prestations existantes ou dans la planification et la réalisation de projets communaux à venir.

Conclusion

Au terme de l'analyse des demandes formulées par la motion et au regard des éléments exposés ci-dessus, le Conseil administratif considère que la création d'une nouvelle maison de quartier dans le secteur des Moraines-du-Rhône ne peut pas être retenue.

Si les objectifs poursuivis par la motion – à savoir le renforcement du lien social, le soutien à la jeunesse et le développement d'espaces de rencontre et d'animation socioculturelle – sont partagés, le Conseil administratif estime que ces enjeux peuvent être traités de manière pertinente et efficiente à travers les dispositifs existants, ainsi que leur adaptation progressive en fonction de l'évolution des besoins de la population et des moyens disponibles.

Dans un contexte financier et organisationnel contraint, marqué par des engagements importants inscrits au budget 2026 et au plan d'investissement pluriannuel, le Conseil administratif privilégie une approche fondée sur la continuité des infrastructures et prestations existantes à l'échelle de l'ensemble du territoire communal.

Il réaffirme ainsi sa volonté de poursuivre une politique sociale et socioculturelle active, attentive aux besoins des habitant-es, notamment des jeunes, et fondée sur des démarches de proximité, de partenariat et de participation, tout en veillant à une utilisation responsable et équilibrée des ressources communales.

Le Conseil administratif

Annexe : Figure 1 - répartition des principaux acteurs sociaux dans Onex-Cité

Onex, le 19 février 2026»

15) <u>Réponse du Conseil administratif à la motion 441 du 16 décembre 2025 "Création d'un pôle de remplacement pour les crèches de la Ville d'Onex"</u>

Le Président (S) : Cette réponse appelle-t-elle des remarques de votre part ? Oui Madame MJAKI, vous avez la parole.

Mme MJAKI (S) : Merci Monsieur le Président. Nous tenons à remercier le Conseil administratif et surtout le service concerné pour la réponse à notre motion, même si celle-ci n'est pas favorable. Nous sommes rassurés de savoir que le sujet sera traité par la FEVO dans un futur proche en espérant.

Par la même occasion, nous souhaiterions avoir des nouvelles concernant son évolution, la mise en place en sachant que sa création a connu quelques obstacles. Nous espérons que cette Fondation pourra se concrétiser au plus vite. Je vous remercie.

Le Président (S) : Merci beaucoup Madame la conseillère municipale. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur cette réponse ? Une nouvelle fois, ça ne semble pas être le cas. Nous prenons donc acte de cette réponse et remercions une nouvelle fois le Conseil administratif pour sa réponse.

*«**<u>MOTION</u>***

Vu

- *Les absences fréquentes au sein des équipes éducatives des institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville d'Onex, causées par des congés maladie, des formations ou d'autres motifs imprévus*

- *Les difficultés croissantes à recruter des éducateurs, éducatrices et assistant·e·s socio-éducatif·ve·s (ASE), en particulier dans un contexte de pénurie de personnel qualifié dans le domaine de la petite enfance*
- *L'importance cruciale d'assurer une continuité éducative de qualité pour le développement des enfants et la sérénité des familles*
- *Les exigences légales et normatives en matière de ratios éducatif/enfants dans les structures d'accueil*

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition des Socialistes

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 14 oui, 10 non et 6 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *De créer un pôle de remplacement dédié aux institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville d'Onex, composé d'éducateurs, éducatrices et d'assistant·e·s socio-éducatif·ve·s (ASE) diplômé·e·s, mobilisables en cas d'absence au sein des équipes fixes ;*
2. *D'élaborer ce dispositif en concertation avec les directions des institutions concernées afin d'en assurer la pertinence, la souplesse et l'efficacité ;*
3. *D'envisager une collaboration intercommunale, en étudiant notamment les pratiques et dispositifs similaires mis en place dans les communes voisines (par exemple Lancy, Bernex, Confignon, etc.), afin d'identifier les bonnes pratiques et d'explorer la possibilité d'un pôle de remplacement mutualisé ;*
4. *De développer un plan de formation et d'accompagnement permettant de fidéliser et de valoriser ces remplaçant·e·s afin de garantir une qualité d'intervention homogène et continue ;*
5. *De proposer des conditions d'emploi attractives, en tenant compte de la Convention collective de travail intercommunale (CTT) dont Onex fait partie, notamment en matière de salaires, d'accès à la formation continue et de perspectives d'évolution professionnelle au sein de la commune ;*
6. *D'instaurer un partenariat actif avec les écoles de formation dans le domaine de la petite enfance pour encourager les stages, le prérecrutement et la découverte du métier, notamment parmi les étudiant·e·s en fin de cursus ;*
7. *De renforcer la communication et la collaboration avec les responsables des institutions pour s'assurer que le pôle répond de manière proactive et adaptée aux besoins spécifiques de chaque établissement ;*
8. *D'évaluer périodiquement l'impact de ce dispositif sur la qualité des services d'accueil de la petite enfance à Onex, en associant les professionnel·le·s du terrain, les familles et les partenaires institutionnels.*

* * *

***RÉPONSE** :*

Le Conseil administratif partage pleinement l'objectif poursuivi par la motion 441 : garantir la continuité éducative, soutenir les équipes et assurer aux familles d'Onex un accueil de qualité pour leurs enfants par la création d'un pôle de remplacement dédié aux institutions de la petite enfance subventionnées par la Commune.

Toutefois, il convient de rappeler que la Ville s'est dotée, avec la création de la Fondation pour l'enfance de la Ville d'Onex (ci-après FEVO), d'un outil précisément conçu pour répondre à ce type d'enjeux structurels.

Les statuts de la FEVO approuvés par le Grand Conseil le 13 décembre 2024, confèrent déjà à la Fondation les compétences nécessaires pour mettre en place un tel dispositif, explicitement la mutualisation des ressources nécessaires aux structures d'accueil. Ils confèrent également au Conseil de fondation les pouvoirs les plus étendus pour engager et gérer le personnel indispensable à l'accomplissement de sa mission.

En effet :

- *L'article 2, alinéa 3, lettre c prévoit expressément que la FEVO « mutualise les ressources et prestations nécessaires aux structures d'accueil de la petite enfance ou de l'enfance à Onex ».*
- *L'article 12 attribue au Conseil de fondation les pouvoirs les plus étendus pour l'accomplissement du but de la Fondation, notamment l'engagement et la gestion du personnel nécessaire à son fonctionnement.*
- *L'article 24 confirme que le bureau est compétent pour la gestion du personnel dans les limites du budget adopté.*

Autrement dit, la possibilité de mettre en place un pôle de remplacement existe déjà dans le cadre légal en vigueur. Elle relève aujourd'hui d'une décision stratégique et organisationnelle de la Fondation, et non d'une nouvelle base juridique à créer.

Politiquement, cela signifie que :

- *la Ville a anticipé ces enjeux lors de la constitution de la Fondation ;*
- *les instruments sont en place pour agir rapidement ;*
- *la question n'est pas celle du « si », mais du « comment » et du « avec quels moyens».*

Le Conseil administratif estime dès lors que la priorité doit porter sur :

- *l'analyse des besoins réels des institutions ;*
- *l'évaluation des coûts et des impacts budgétaires ;*
- *la définition d'un modèle soutenable et attractif pour le personnel ;*
- *et, le cas échéant, la coordination intercommunale si elle apporte une réelle plus-value.*

Il appartient au Conseil de fondation, dans le respect de son autonomie de gestion et sous la haute surveillance du Conseil municipal, d'examiner l'opportunité et les modalités concrètes d'un tel dispositif.

En ce sens, la motion a le mérite de souligner une préoccupation légitime. Toutefois, elle ne crée pas un nouvel instrument : elle invite à activer pleinement les compétences déjà confiées à la Fondation.

Le Conseil administratif

Onex, le 19 février 2026»

16) <u>Guichet logement : des réponses rapides pour votre quotidien (projet de motion 443)</u>

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, nous allons passer au vote d'entrée en matière s'il n'y a pas de remarques de votre part sur ce sujet ? Cela ne semble pas être le cas. J'ouvre donc le vote pour l'entrée en matière sur ce projet de motion.

A l'unanimité de vos 30 voix, vous avez accepté l'entrée en matière sur ce projet de motion. Et je cède la parole s'ils la demandent à un ou l'autre de ses auteurs. Monsieur GAUTHIER, vous avez la parole.

M. GAUTHIER (S) : Merci Monsieur le Président. Donc comme son nom le dit bien, cette motion elle demande la création d'un guichet logement sur le territoire de la commune d'Onex. La création de ce guichet logement, elle est motivée par énormément d'éléments. Mais je vais revenir sur deux ce soir.

Le premier c'est qu'on se rend compte souvent qu'il y a un manque d'information auprès des locataires en ce qui concerne la défense de leurs droits. Donc ce guichet il aurait vocation à orienter les locataires pour les informer sur les droits. Parce que comme vous le savez toutes et tous, les locataires ont des devoirs mais ils ont aussi des droits.

Le deuxième élément qui justifie, enfin qui motive la création de ce guichet logement, c'est également un manque d'information en matière de solutions de logement à loyers abordables. On parle de pénurie de logement dans le canton de Genève. Cette pénurie elle concerne évidemment aussi énormément la Ville d'Onex.

Et malgré le fait qu'il y ait très peu de logements vacants, les personnes qui sont concernées par la pénurie parfois peinent à trouver des solutions ou peinent à glaner des informations d'opportunité de logement qui pourraient pourtant leur être utiles.

Donc voilà les deux motivations qui justifient la demande de création de ce guichet logement. Notre motion elle parle également, elle évoque également d'une éventuelle mutualisation avec des communes limitrophes à celle d'Onex. Ça pourrait être une solution envisagée pour limiter les questions de coûts.

Le troisième élément que demande notre motion, c'est aussi je vais y venir, la création d'une brochure d'information aux locataires en fait qui reprendrait les grands éléments que j'ai pu vous annoncer dans le cadre de cette prise de parole, donc d'une part informer les locataires sur le fait qu'ils ont des droits et qu'ils peuvent les défendre, d'autre part sur toutes les solutions qui existent ici à Onex en matière de possibilités de se loger à des loyers abordables.

Il y a évidemment la Fondation immobilière de la Ville d'Onex. Il y a des Fondations immobilières de droits publics, mais il y a aussi la Fondation PARLOCA qui propose des logements de solution à loyers abordables.

Voilà on a également évoqué la question de la langue. Donc on suggère de si le Conseil municipal entre en matière, de réfléchir à donner cette information en diverses langues et pas seulement en français parce qu'on pense que le public cible qui serait particulièrement concerné par ces difficultés à se loger pourrait être très content du caractère multilingue de ces informations. Voilà s'en était tout pour ma prise de parole. Je vous remercie pour votre attention.

M. L. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci Monsieur le Président. Le groupe PLR reconnaît que le point soulevé par cette motion mérite notre attention en tant que citoyens. La crise du logement est malheureusement une réalité qui dure depuis des années.

Nous pensons néanmoins qu'il n'appartient pas à la Commune d'offrir le service consistant à mettre les demandeurs de logement avec les régies ou fondations immobilières ou des fondations privées, ou d'associations de défense des locataires.

Tout au plus, une page web renvoyant au site correspondant comme le font quelques communes genevoises serait adéquate. Nous ne sommes donc pas du tout favorables à cette motion. C'est une question de principes et d'utilisation judicieuse des ressources communales destinées à l'ensemble de nos concitoyennes et concitoyens.

Cependant, le groupe PLR pense que ce service pourrait être lié par le bras armé de la politique du logement de notre commune, je pense à la Fondation immobilière de la Ville d'Onex, la FIVO.

À cet effet, nous proposons le renvoi de la motion en commission des finances, ressources humaines et administration générale afin d'auditionner notre Fondation immobilière sur cette proposition sachant que selon le site de la commune de la FIVO, celle-ci a des horaires d'ouverture, ces guichets, toute la semaine.

Qui plus est, peut-être que la direction de la FIVO pourra nous indiquer en marge quels sont ces projets en matière de développement de logements abordables sur la commune. Merci de votre attention. Donc je demande le renvoi en commission.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur le conseiller municipal. Nous sommes donc saisis d'une demande de renvoi en commission. J'invite les groupes à se positionner sur cette demande. Monsieur CATTANI pour les Socialistes, vous avez la parole.

M. CATTANI (S) : Merci Monsieur le Président. Donc tout à fait d'accord d'aller en commission des finances comme vous le proposez. La seule chose que je demanderais c'est qu'on auditionne aussi les motionnaires de cette motion qui nous explique un peu plus en détail la différence entre une page web et une présence de quelques heures dans un bureau. Finalement la différence elle n'est pas aussi grande. Et on pourrait discuter de ça dans la même commission. Merci.

Mme YUNUS EBENER : Merci Monsieur le Président. Je voudrais juste que le vote soit bien clair. En fait, on ne peut pas malheureusement, enfin voilà c'est la loi, c'est le règlement. Vous ne pouvez pas demander une commission pour la FIVO.

En fait on ne peut pas demander une commission pour que Madame Justine LOPEZ elle soit présente. Par contre, je pense pour que ça soit, qu'on soit bien dans les règles et que la commission elle puisse avoir lieu, il faut vraiment faire une demande d'une commission dans le cadre de la Ville d'Onex.

Et là, je verrais avec qui je viens. Mais interpeller la FIVO ici, ça on ne peut pas le faire. Il faut vraiment... le vote doit être bien clair par rapport à ça. C'est une demande de commission, à la limite des finances, mais on ne peut pas dire on veut entendre la FIVO. Ça, au niveau du règlement, ça ne joue pas. Merci Monsieur le Président.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci Monsieur le Président. Moi je voulais vraiment parler à titre personnel. Je trouve que la motion évidemment elle soulève une problématique genevoise large.

Je ne suis pas trop... je trouve que la solution proposée elle ne me convainc par vraiment. Moi j'ai l'impression qu'on a déjà voté la solution, c'était d'utiliser notre droit de préemption. Et puis de prendre des terrains, de construire des logements, de faire de la mixité.

De ce que j'ai compris, ce n'est pas quelque chose que fait systématiquement le Conseil administratif. Donc moi je crois plus en ce levier-là. Et celui-ci me convainc moyennement mais malheureusement je constate qu'aujourd'hui le Conseil administratif ne fait pas valoir systématiquement ce droit-là.

Donc je regrette ça et je voulais profiter de ce moment pour le dire parce que je pense que c'est la meilleure solution pour avoir des logements à prix abordables.

Le Président (S) : Sur le renvoi en commission pour votre groupe ?

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Ah c'était sur ça. Je suis désolée, je ne sais pas.

Le Président (S) : Merci Madame BEAUSOLEIL. La parole est-elle encore demandée sur le renvoi en commission ? Cela ne semble pas être le cas, j'ouvre donc la procédure de vote sur cette demande de renvoi en commission du groupe PLR. Le vote est lancé.

Par 18 voix pour, 6 abstentions et 6 voix contre, vous avez accepté le renvoi de cette motion en commission.

Le projet de motion 443 est renvoyé en commission par 18 oui, 6 non et 6 abstentions (30 votants).

17) Rapport de la Commission bâtiments, voirie et gestion des déchets (BVGD-1750) - Information sur l'avancement du projet Moraines-du-Rhône (école de l'Echo)

Le Président (S) : Le rapport est de Madame GLORIOSO. Souhaitez-vous nous faire présentation de votre rapport ? Y a-t-il des remarques sur ce rapport de votre part ? Cela ne semble pas être le cas, nous prenons donc acte du rapport et remercions Madame GLORIOSO pour sa rédaction.

18) <u>Rapport de la Commission aménagement du territoire, espaces verts, sports et développement durable (AESD-1751) - Projet de Morillon-Parc - avancement des travaux</u>

Le Président (S) : Le rapport est de Monsieur Morgan ROSIER. Souhaite-t-il la parole pour le présenter ? Monsieur ROSIER, vous avez la parole.

M. ROSIER (PLR) : Merci Monsieur le Président. Oui donc merci. Je pense que c'était une commission qui était nécessaire du fait des incorrections qu'il y avait eu. Pour rappeler c'était voté par la précédente législature, donc en octobre 2023.

Les travaux ont commencé en novembre. C'était un budget de Fr. 490'000.00. On a eu un échange qui était très intéressant, constructif, approfondi et franc aussi. Donc je remercie le Conseil administratif et Madame CLAIR pour les précisions.

Je pense qu'en tant que conseillers municipaux, il y a quelques points qu'il faudrait retenir. Le premier c'est que sur le point budgétaire, on sera dans les clous, probablement un dépassement de 5 à 10 %.

Aussi donc ça a été la gestion a été attribuée à la ferme Petrichor, donc il y aura un suivi sur place de la commission aménagement et des espaces verts pour les auditionner et voir comment ça se passe.

Et après je pense qu'il y a une leçon à apprendre aussi, c'est qu'on a remarqué qu'il faudrait souligner davantage la transparence en amont parce que ça fait amener beaucoup de questions. Donc peut-être sur de tels projets, vraiment mieux communiquer parce qu'au final, ça avait l'air d'être bien ficelé mais ça avait été perçu comme ne l'étant pas.

Donc je pense que ça en tant que conseillers municipaux c'est quelque chose peut-être auquel il faut qu'on sache, à pousser pour avoir plus de précisions sur certains projets comme ça qui sont peut-être un peu moins classiques. Donc voilà.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur le conseiller municipal. Y a-t-il d'autres remarques sur ce rapport ? Si ce n'est pas le cas, nous en prenons acte et remercions Monsieur ROSIER pour sa rédaction.

19) <u>Propositions individuelles et questions</u>

Le Président (S) : Je vous laisse la parole si vous la demandez. Et on commence la tour de table par Madame SCHMIDT-MESSINA.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci Monsieur le Président. J'aimerais comprendre pourquoi les patrouilleuses scolaires doivent se changer après leur service pour aller faire leurs courses alors que les agents municipaux peuvent y aller en uniforme ? Donc pouvez-vous m'expliquer cette différence s'il vous plaît ?

Et en même temps je profite pour remercier les patrouilleuses scolaires pour tout le travail qu'elles font dans notre commune. Et les agents municipaux pour tout le travail qu'ils font. Merci bien.

M. FONTAINE (MCG) : Merci Monsieur le Président. Moi j'ai reçu un courrier des résidents du lotissement les jardins de Cérès situé au numéro 11a et 11b du chemin Charles-Borgeaud.

C'est concernant la pose... là c'est pour les parkings. Ça serait pour l'extension des parkings de la zone bleue. Et éventuellement, la possibilité d'obtenir un abonnement annuel au parking de la salle communale d'Onex.

Et le deuxième point, ça serait pour rajouter deux miroirs pour la sortie du parking, donc au chemin 11a et 11b du chemin Charles-Borgeaud. La sortie elle est assez dangereuse là. Je vous transmets des documents qu'on m'a fournis, Monsieur PASQUIER, et vous avez les photos, les plans et les emplacements proposés. Si ça va pour vous. Je vous remercie Monsieur le Président.

M. L. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci Monsieur le Président. J'ai deux questions. La première question s'adresse à Madame KLEINER en charge du secteur bâtiment, voirie et gestion des déchets.

L'éco-point des Pampres devait être terminé fin septembre dernier. Depuis octobre le chantier est en arrêt sans que les futurs usagers ne sachent à quel horizon l'affaire sera définitivement réglée. Et les onésiens riverains dûment informé.

À noter que l'entreprise mandatée s'est permis de creuser sur la propriété voisine sans préavis, ni autorisation. C'est ainsi que certains riverains ont appris que des infiltrations d'eaux étaient la cause de cet important retard.

Madame KLEINER, est-ce possible d'informer le voisinage de cette situation avec un horizon pour qu'on puisse clôturer ce chantier ? ça c'était ma première question. Merci d'avance.

La seconde question concerne les trottoirs pistes cyclables devant les commerces de la route de Chancy. Je me demande s'il ne serait pas possible de remplacer les plots chicanes cyclistes rouges et blancs qui se bougent, dans tous les sens en plastique par des fleurs, des bacs à fleurs. Ça serait un peu plus sympa pour nos commerces que ces plots qui bougent. Je passe à vélo et ils bougent sans arrêt et qui ne sont pas toujours bien aligné. Merci de votre attention.

M. CATTANI (S) : Merci Monsieur le Président. Tout d'abord merci pour le petit rapport d'activité qu'on a reçu. Mais j'aurais aimé recevoir le programme de législature. Et je m'étonne qu'on n'ait toujours rien à ma connaissance. Ou j'ai raté quelque chose. Parce que ça fait une année qu'on est élu, et puis on a toujours... on ne sait toujours pas où on va. Merci.

Mme MJAKI (S) : Merci Monsieur le Président. Je vous transmets ce soir une préoccupation de la part de plusieurs usagers concernant l'état du chemin au parc Vieux-Moulin.

Ces chemins sont aujourd'hui dans un état critique. Des racines des arbres sortent de plus en plus à la surface, ce qui déforme le sol et crée de nombreux obstacles. Cette situation devient dangereuse pour les usagers car il est facile de trébucher ou de perdre l'équilibre.

De plus, ces irrégularités rendent la circulation très difficile surtout pour les poussettes, les vélos, les chaises roulantes. Dans certains endroits, le passage devient presque impraticable.

Dans ce contexte, notre groupe demande aussi des nouvelles par rapport au crédit d'étude 2433 qui a voté en octobre 2024 qui concerne justement le réaménagement du parc du Vieux-Moulin et celui du Bois-de-la-Chapelle. Quand est-ce que nous allons recevoir un projet de délibération ? Je vous remercie.

Mme RAMADANI (S) : Merci Monsieur le Président. Face aux difficultés croissantes des stationnements rencontrés par les habitants, lié notamment à la présence de véhicules d'entreprises sur le domaine public en soirée, le Conseil administratif peut-il préciser le cadre légal actuel ? Et indiquer quelles mesures pourraient être envisagées pour mieux réguler cette situation ? Merci.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci Monsieur le Président. En 2020, on avait le dernier rapport du centre d'analyse territoriale des inégalités à Genève, et si j'ai bien compris c'est à peu près tous les cinq ans. Je voulais savoir si le Conseil administratif avait des informations sur la sortie du prochain ? Et puis voilà c'est cantonal mais si Onex avait des infos. Merci.

M. PASCHE (Ve) : Merci Monsieur le Président. Cet après-midi on m'a fait constater des dégâts sur les petits appareils de musculation qui se trouvent au parc du Gros-Chêne.

Effectivement il y a deux appareils qui nous permettent de pédaler, dont un est complètement abîmé et puis l'autre en état de s'abîmer rapidement. Et il y en a un aussi qui a un papier qui l'entoure comme quoi il ne faut pas l'utiliser. Mais personne ne comprend ce qu'il a réellement de cassé. Parce qu'apparemment ça fonctionne quand même.

Enfin je pense que ça serait bien de jeter un petit coup d'œil à cet endroit parce qu'il est très utilisé et très apprécié par les habitants de la cité.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Je souhaite intervenir concernant les récents incidents et incivilités survenus à la place du Marché à Onex. Cette place est un lieu de vie, c'est un lieu de passage. C'est un lieu de commerce et désormais d'habitation avec l'élévation du bâtiment central et l'arrivée de nouveaux locataires. D'autant plus important que ce secteur reste sûr et apaisé.

Je souhaite demander au Conseil administratif, en particulier à Monsieur PASQUIER qui s'occupe de la sécurité, quelles mesures concrètes sont prévues pour renforcer la sécurité autour de la place du Marché ? Quelles actions sont envisagées pour prévenir ces situations à l'avenir ?

Y aurait-il une présence renforcée ou une coordination spécifique avec les autorités compétentes ? La sécurité et la tranquillité des habitants doivent rester une priorité. Nous

devons tout mettre en œuvre pour que ce type d'incivilité ne se reproduise, sur notre territoire, plus jamais.

Je ne vous donne pas les détails parce que ça n'a pas été écrit dans les journaux. Je reste poli. Et je vous en remercie.

Mme VALLEE (LC) : Merci Monsieur le Président. C'est une question pour Monsieur le conseiller administratif, Monsieur PASQUIER, concernant le chemin du Pont-du-Centenaire.

Récemment de nouveaux panneaux de réglementation de vitesse ont été installés et nous vous en remercions. Cependant, comment se fait-il qu'en aval du pont il est indiqué 30km/h, alors qu'en amont du pont il est indiqué 40km/h. En précisant que le chemin est tout aussi étroit et dangereux des deux côtés du pont. Merci beaucoup.

Mme BRUNEL (LC) : Merci Monsieur le Président. Lors du Conseil municipal du 16 décembre 2025, j'avais posé la question pour savoir si les habitants du village d'Onex pouvaient être conviés à une visite de la crèche. Et je repose ma question de savoir si c'est toujours dans le pipeline. Et si une visite est prévue avant la fin de l'année scolaire. Je précise. Merci.

M. JEBBARI (S) : Merci Monsieur le Président. Une question à Monsieur le conseiller administratif Monsieur PASQUIER, je voulais vous remercier d'avoir... remercier le service et vous remercier d'avoir mis en œuvre les marquages didactyles devant les arrêts de bus.

Et je me posais la question, c'est pour quand la même chose pour tous les passages piétons de la commune ? Merci.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur JEBBARI. Avant de céder la parole au Conseil administratif pour leurs réponses, je souhaite m'exprimer au nom du Bureau du Conseil municipal pour appuyer ce que Monsieur CATTANI a dit.

Le programme de législature nous avait été promis à l'hiver avant la fin du mois de janvier 2026. Je crois que nous sommes largement hors délais. Et je plussoie dans cette demande, d'avoir une date. Merci beaucoup. Et Madame YUNUS EBENER, vous avez la parole.

Mme YUNUS EBENER : Merci Monsieur le Président. Alors moi il n'y a qu'une question qui m'est adressée, c'est celle de Madame Cora BEAUSOLEIL à laquelle je ne peux pas répondre. Mais bien entendu que je vais me renseigner sur le sujet et je reviendrais avec une réponse au prochain Conseil municipal. Mais aussi avant par mail si vous êtes très pressée. Merci.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Tout d'abord je souhaite remercier Monsieur ABBE-DECARROUX pour sa remarque et nous allons bien sûr donner suite avec une information aux habitants concernant l'éco-point des Pampres. Je comprends tout à fait que ça dure vraiment très longtemps et que les habitants se

demandent ce qu'il s'y passe. Donc nous allons très rapidement réagir par rapport à cette demande.

Concernant le programme de législature en cours, l'Onex Magazine contient ce programme de législature qui est sous presse et qui devrait être distribué d'ici la fin du mois de mars. Merci pour votre intérêt pour ce sujet.

Le Président (S) : Merci beaucoup Madame la Maire. Y a-t-il d'autres réponses du Conseil administratif ? Si ce n'est pas le cas, je me permets juste de compléter ma demande pour le programme de législature à Madame KLEINER. Est-ce qu'une présentation au Conseil municipal est prévue en plus ? Madame KLEINER, vous avez la parole.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Excusez-moi j'ai parlé un peu vite. Nous n'avons pas encore arbitré ce point-là. Merci.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Comme j'ai été interpellé à plusieurs reprises, moi je tiens vraiment à vous remercier de ces retours des habitantes et habitants de la Ville d'Onex.

Afin de vous répondre précisément, c'est ce que nous avions convenu, moi je vous apporterais les réponses les plus précises lors de notre prochaine séance du Conseil municipal qui est le 28 avril.

Et si vous ne pouvez pas attendre le 28 avril, je vous invite à m'interpeller tout à l'heure en bilatéral et je vous donnerais quelques éléments de réponses mais pas avec tous les renseignements nécessaires qui sont effectivement gérés les différents chefs de service.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur PASQUIER. La parole n'étant plus demandée, nous sommes arrivés au terme de notre ordre du jour. Et comme le veut la coutume, je cède la parole aux habitantes et habitants d'Onex présents dans la salle qui souhaitent interpeller le Conseil administratif. Y a-t-il une dernière intervention de la part du public présent ce soir ? Cela ne semble pas être le cas, nous arrivons donc au terme de notre séance que je clôture désormais. J'invite l'ensemble des personnes présentes à une collation dans la salle des commissions.

La séance est levée à 20 heures 30.

Réponse du Conseil administratif à la question écrite 148 du 16 décembre 2025 de Monsieur Vincent STUTZ « Stationnement dans les emprises de chantier » :

*«**QUESTION***

Concerne** : **Stationnement dans les emprises de chantier

Lors d'occupation du domaine public pour les emprises de chantiers communaux ou privés, ces espaces servent de zone de stationnement pour les véhicules privés des ouvriers.

Cette situation agace les habitants qui peinent à trouver des places de stationnement.

Quelle est la politique communale sur cette pratique de réservation du domaine public pour permettre du stationnement de véhicules privés ?

Vincent STUTZ

Onex, le 26 novembre 2025
VS/dm

RÉPONSE

La politique communale en matière d'occupation du domaine public dans le cadre de chantiers communaux, repose sur un principe clair : l'autorisation d'emprise est strictement limitée aux besoins techniques du chantier et ne vaut en aucun cas droit de stationnement pour des véhicules privés.

Toute occupation du domaine public fait l'objet d'une autorisation encadrée, délivrée pour des usages précisément définis (implantation de base chantier, stockage de matériaux, circulation et manœuvre des engins, sécurisation des abords, etc.).

À ce titre, les surfaces concernées ne peuvent pas être utilisées comme zone de stationnement pour les véhicules personnels des ouvriers ou des intervenants. Le stationnement privé sur une emprise de chantier n'est donc pas toléré.

Concernant spécifiquement la zone de l'avenue des Grandes-Communes, il est rappelé que l'espace autorisé est loué exclusivement pour les manœuvres de camions et les nécessités logistiques du chantier. Il ne s'agit pas d'une aire de stationnement.

Cette règle a été expressément rappelée aux entreprises concernées par le gestionnaire du domaine public.

Afin d'assurer l'effectivité de ces dispositions :

- *un rappel formel des règles d'usage a été adressé aux responsables de chantier ;*
- *les agents de contrôle sont mobilisés et procèdent à la verbalisation des contrevenants lorsque des stationnements irréguliers sont constatés ;*
- *une main courante a été ouverte pour assurer la traçabilité des signalements et le suivi des infractions.*

La Commune demeure attentive à la préservation des capacités de stationnement pour les riverains et veille à ce que les autorisations d'occupation du domaine public ne portent pas une atteinte excessive aux usages quotidiens des habitants.

Toute dérive constatée donne lieu à intervention et, le cas échéant, à sanction.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette réponse.

Le Conseil administratif

Onex, le 10 février 2026»

La 1ère Secrétaire : Le Président :

Marta GIROUD Thomas BERTOSSA